

# BULLETIN D'ETUDES PREHISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES ALPINES

publié par la

**Société Valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie**

**Numéro spécial consacré aux  
Actes du XV<sup>e</sup> Colloque  
sur les Alpes dans l'Antiquité  
de la Préhistoire au Moyen Âge  
Saint-Gervais (Haute-Savoie)  
12-14 octobre 2018  
(par les soins de *Joël Serralongue*)**

**XXIX - XXX**

**AOSTE 2019**

CE BULLETIN EST PUBLIÉ  
AVEC LE CONCOURS FINANCIER  
DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE  
LOI RÉGIONALE N. 79  
DU 9 DÉC. 1981  
ET SUIVANTES

## TABLE DES MATIÈRES

ALESSANDRA ARMIROTTI - Introduction La notion de territoire dans les Alpes de la Préhistoire au Moyen Âge » .....	11
MICHEL ABERSON, PHILIPPE CURDY ET LAURENT RIPART - Territoires, frontières et peuples dans les Alpes : quelques réflexions méthodologiques .....	13
<b>PRÉHISTOIRE</b>	
MAXIME REMICOURT, WILFRID GALIN ET XAVIER DEPARNAY - Les importations de silex blond bédoulien vauclusien dans les Alpes du Nord dans la première moitié du IV <sup>e</sup> millénaire avant notre ère .....	41
PIERRE-JÉRÔME REY ET ANDRÉ MARGUET - L'occupation du territoire en Savoie et Haute-Savoie au Néolithique .....	57
GIANFRANCO ZIDDA - Parallelismi culturali e definizione di territorio nel Terzo Millennio a.C. Il caso Aosta / Sion .....	81
ALESSANDRA ARMIROTTI E DAVID WICKS -Aosta in epoca preistorica e protostorica alla luce dei recenti studi sulla trasformazione agricola del territorio .....	89
<b>PROTOHISTOIRE</b>	
FILIPPO MARIA GAMBARI E MARICA VENTURINO - Caratterizzazione archeologica e territoriale delle facies culturali piemontesi nell'età del Bronzo finale .....	105
SILVIA SANDRONE ET JEAN-MARIE STRANGI - La haute vallée de la Roya et la région du Mont Bego (Alpes Maritimes) : culture matérielle archéologique et gravures rupestres comme reflet d'une identité transalpine mouvante .....	127
MIREILLE DAVID-ELBIALI - Retour vers la <i>Walliser Kultur</i> /Culture du Valais et réexamen critique de la <i>Culture du Rhône</i> .....	139
LAURIE TREMBLAY CORMIER, DELPHINE ISOARDI ET VERONICA CICOLANI Voisins ou cousins ? Comparaison de deux régions alpines à la frontière franco-italienne à l'âge du Fer .....	147
PAOLA ALLEMANI E GWENAËL BERTOCCO - Le evidenze funerarie della seconda età del Ferro sul territorio della Valle d'Aosta: analisi dei contesti e dei rituali .....	169
LUISA FERRERO E MARINA GIARETTI - Il repertorio vascolare del Bronzo Finale nel Piemonte meridionale: verso una definizione del Protoligure .....	189
LUISA FERRERO E MARINA GIARETTI - La decorazione a falsa cordicella nel Bronzo Finale del Piemonte meridionale .....	195
STEFANO MARCHIARO - L'habitat de Fossano (CN, Piémont) et la transition Bronze / Fer dans l'Italie du Nord-Ouest.....	201
JEAN-PASCAL JOSPIN - Territoires et statuts de deux peuples alpins à la fin de l'Âge du Fer : <i>Ucennii</i> et <i>Tricorii</i> .....	207

ROMAIN ANDENMATTEN ET MICHEL ABERSON - Passer, occuper ou contrôler les Alpes poenines à la transition entre l'âge du Fer et l'époque romaine ..... 219

ROMEO DELL'ERA - La valle del Cassarate (distretto di Lugano, Canton Ticino, Svizzera) nell'età del Ferro e in epoca romana ..... 229

## ANTIQUITÉ

CHRISTOPHE LANDRY - Le Bas-Chablais celte et gallo-romain, entre cul-de-sac et porte des Grandes Alpes ..... 239

MATTIA BALBO E GIORDANA AMABILI - Colonizzazione e sfruttamento delle risorse nelle Alpi occidentali ..... 259

DORIANE AGASSIS - Territoires, réseaux et systèmes de villes dans les provinces alpines, de la fin de l'âge du Fer aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. .... 273

PHILIPPE LEVEAU - Territoires ethniques, territoire civique : les voies romaines et la structuration des territoires dans les Alpes occidentales, le cas des Allobroges ..... 287

ALESSANDRA ARMIROTTI, GIORGIO AVATI E CHRISTEL TILLIER - Un nuovo sito extraurbano concorre a definire il quadro geografico-insediativo del territorio valdostano in epoca romana: il caso di Messigné, nel comune di Nus (AO) ..... 305

JEAN-PASCAL JOSPIN ET LAETITIA VENDITTELLI - Un domaine pastoral borné en Chartreuse : celui des *Auei* ..... 319

JOËL SERRALONGUE - Décision impériale de borner la frontière entre les Ceutrons et les Viennois An 74 de notre ère ..... 325

YANN BONFAND - Le Pic de Luc. De l'occupation du Haut Empire au bastion des Alpes de la fin de l'Antiquité ..... 333

## MOYEN-ÂGE

MATHIAS DUPUIS ET VINCENT BUCCIO - De la cité antique au diocèse médiéval : Senez et son territoire entre Antiquité et Moyen Âge ..... 343

GABRIELE SARTORIO E ANTONIO SERGI - La gestione del territorio di Villeneuve nel Medioevo tra vie di terra e vie d'acqua: il caso del *rastellum aque* ..... 353

MAURO CORTELAZZO - Castelli e territorio: mutamento e formazione del paesaggio medievale valdostano nell'XI secolo. Una prima riflessione ..... 371

CHRISTOPHE GUFFOND ET ALAIN MELO - La construction et l'évolution d'un territoire montagnard : l'alpage de Sales à Sixt-Fer-à-Cheval (Haute-Savoie) - XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles ..... 383

ROXANNE CESARINI - L'administration du territoire d'une communauté bas-alpine à la fin du Moyen Âge : l'exemple des activités pastorales à Tende au XV<sup>e</sup> siècle ..... 401

FULVIA BUTTI - Definire uno spazio per 1200 anni: le mura romane di Como ..... 413

ALESSANDRA ARMIROTTI - Conclusion « La notion de territoire dans les Alpes de la Préhistoire au Moyen Âge » ..... 421

Les contributions au présent volume n'engagent que leurs auteurs et non la Société Valdôtaine de Préhistoire et d'Archéologie. Celle-ci n'a pas soumis les présentes contributions à un comité de lecture et ne se prononce pas sur la qualité des contenus du volume.

12-14 octobre 2018

# La notion de territoire dans les Alpes

de la Préhistoire au Moyen Âge



## Archéologie

XV<sup>e</sup> colloque international  
sur les Alpes dans l'Antiquité

**Saint-Gervais**  
(Haute-Savoie)



haute  
savoie  
le Département



CONSEIL  
SAVOIE MONT BLANC



VALÉE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC



SOCIÉTÉ VAUDOISE  
DE PRÉHISTOIRE ET  
D'ARCHÉOLOGIE

# TERRITOIRES, FRONTIÈRES ET PEUPLES DANS LES ALPES : QUELQUES RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES

MICHEL ABERSON, PHILIPPE CURDY ET LAURENT RIPART

## I. INTRODUCTION<sup>1</sup>

Si l'on admet avec Henri Lefebvre qu'un espace est d'abord et avant tout le produit d'une société<sup>2</sup>, il peut sembler difficile d'aborder globalement les modalités de la projection spatiale des hommes et de leur organisation ethnique tout au long d'une période aussi longue que celle qui va de la Préhistoire au Moyen Âge. Celle-ci vit en effet se succéder des modes d'organisation sociale, économique et politique d'une grande diversité, avec pour chacune de ces formations sociales un rapport particulier à l'espace. Ces difficultés ont été amplifiées par les découpages académiques de l'histoire de l'humanité, qui ont amené préhistoriens, antiquisants et médiévistes à aborder les questions de spatialité en fonction de méthodologies et traditions historiographiques très différenciées. Pour ne prendre qu'un seul exemple, la notion de territoire fait ainsi l'objet d'approches très différentes d'une période à l'autre : pour un préhistorien, le territoire est le fruit naturel de la projection spatiale d'une culture matérielle, tandis que pour un médiéviste, il renvoie à une analyse construite de l'espace qui ressort de la capacité d'une autorité à délimiter spatialement son pouvoir. Étudiant ainsi des formations sociales très différentes selon des problématiques et des terminologies divergentes, préhistoriens, antiquisants et médiévistes peuvent légitimement éprouver quelques difficultés à envisager en commun la question de l'espace et de l'organisation de son peuplement.

La spécificité de chaque période ne doit toutefois pas faire oublier l'essentiel, autrement dit que les sociétés pré-modernes ont développé une approche semblable de leurs espaces, qui se distinguait en tout cas structurellement de la vision que la modernité devait en apporter. Ainsi, alors que les sociétés contemporaines représentent leurs espaces par des cartes, dans lesquelles elles s'attachent à distinguer différents territoires en les opposant par des aplats de couleur bien tranchés, les sociétés anciennes ne l'ont en revanche perçu que par des traits ou des points posés sur un fond uniforme, dominé par les fleuves et les montagnes qui dessinaient l'espace naturel<sup>3</sup>. En d'autres termes, l'espace des sociétés anciennes n'était pas celui des délimitations administratives, mais celui qu'avait dessiné la nature, sur laquelle les hommes avaient établi les stations qui jalonnaient leurs itinéraires ou encore les points forts qui contrôlaient leurs espaces frontaliers. Ces représentations anciennes témoignent ainsi d'une spatialité bien différente de celle que les pouvoirs bureaucratés de l'âge moderne ont imposée, qui relevait moins des logiques administratives de définition et d'organisation territoriales que de l'espace vécu et utilisé par la société, celui que l'on traverse, celui que l'on tente de contrôler, celui que l'on exploite<sup>4</sup>.

Ces considérations générales sur la spatialité des sociétés anciennes trouvent toutefois un champ d'application particulier dans le monde alpin<sup>5</sup>. En matière d'espace, la géographie est en effet déterminante et la montagne a évidemment fortement pesé sur la manière dont les sociétés anciennes ont pu construire leurs modalités de projection spatiale. L'exploitation d'un espace, son contrôle territorial et même sa perception prennent en effet des traits particuliers dans un espace montagneux, plus particulièrement encore lorsqu'il s'agit d'un massif aussi imposant que les Alpes. De part et d'autre de la chaîne alpine, ces conditions naturelles ont déterminé un rapport particulier à l'espace qu'il semble possible de définir autour de quatre principales caractéristiques qui se retrouvent peu ou prou dans chacune des périodes envisagées.

---

<sup>1</sup> Nos remerciements vont aux organisateurs du colloque de St-Gervais et aux éditeurs du présent volume, ainsi qu'à Romeo Dell'Era (Université de Lausanne), qui a bien voulu relire certaines parties de la présente contribution et qui a mis en forme certaines des illustrations proposées ici. Le fond de carte utilisé pour une partie des planches nous a été fourni par Alexandre Hirzel (Université de Lausanne), que nous remercions également vivement.

<sup>2</sup> LEFEBVRE 1974.

<sup>3</sup> GAUTHIER-DALCHÉ, 2013 ; PODOSSINOV 2014 ; GEUS & THIERING 2014.

<sup>4</sup> FAWTIER 1959 ; GUERREAU 1996 et 2003 ; BOUCHERON 1998 ; LAUWERS & RIPART 2007 ; MAZEL 2016 ; DAUPHANT 2018.

<sup>5</sup> RIPART 2010.

La première relève du caractère frontalier que la nature a assigné aux Alpes. Sous des modalités parfois diverses, mais de manière toujours marquée, le massif alpin a constitué, de la Préhistoire jusqu'à nos jours, une frontière majeure, ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle a pris une forme stable et permanente tout au long de ces périodes. Si le massif alpin a bien constitué dans la durée une frontière, la définition de celle-ci a toutefois connu de nombreuses hésitations, oscillant en particulier entre les crêtes et les cluses<sup>6</sup>. Tel fut par exemple le cas des limites de la province des Alpes Cottiennes qui dans l'Antiquité tardive était rattachée au diocèse de l'Italie annonaise, ce qui signifie que sa frontière avec la Gaule se situait très certainement sur l'une des cluses qui fermait la basse vallée de la Maurienne. Cette situation se modifia vers 680, lorsque les Francs annexèrent les Alpes Cottiennes, déplaçant alors leur frontière avec l'Italie sur les « cluses lombardes » qui fermaient en aval la vallée de Suse<sup>7</sup>. Enfin à l'époque carolingienne, la frontière fut de nouveau déplacée pour être dorénavant établie sur le massif du Mont-Cenis et les crêtes alpines, sans doute dans le contexte de la création par Louis le Pieux d'un royaume d'Italie pour Lothaire en 822<sup>8</sup>. Plus généralement, dans des sociétés qui pensaient la frontière en termes d'espaces de contact plus que de limites, c'est l'ensemble du massif alpin qui avait une fonction frontalière, ce qui ne fut pas sans conséquences sur son peuplement et son organisation sociale.

La deuxième caractéristique spatiale du monde alpin est la forte opposition interne qui divise son espace entre massifs et vallées. Tout au long de la période qui nous occupe, les massifs constituèrent des espaces périphériques, voués à une exploitation par trop extensive pour que se mettent en place des pôles d'attraction susceptibles d'organiser fortement les territoires d'altitude et les hommes qui les exploitaient. Même si le développement au XII<sup>e</sup> siècle de l'économie pastorale et l'arrivée dans les montagnes des établissements du monachisme réformé donnèrent une nouvelle importance aux massifs, ces espaces d'altitude occupèrent toujours une position marginale, comme en témoigne l'absence en ces lieux de tout centre important de peuplement ou des lieux majeurs de pouvoir. En revanche, pour occuper une partie marginale de l'espace alpin, les vallées concentraient les routes, les pôles de pouvoir et de peuplement et l'essentiel des réseaux castraux permettant le contrôle du territoire. Ce fort contraste entre des vallées centrales et des massifs périphériques donnait à l'espace alpin une dimension très particulière, en l'organisant ainsi autour d'une série de faisceaux routiers, entrecoupés par de vastes espaces marginaux.

La troisième caractéristique constitue la conséquence de cette organisation de l'espace alpin, puisqu'elle ressort des très fortes identités territoriales qui se sont créées dans le cadre des vallées. Dans le monde alpin, la vallée constitue en effet l'unité de base de l'organisation de l'espace. Dès qu'il sortait des plaines, le voyageur des temps anciens pénétrait en entrant dans le massif alpin dans un monde où les vallées et non les massifs constituaient les éléments d'organisation du territoire. Cette caractéristique était si marquée que même dans les formules de localisation carolingiennes, pourtant très stéréotypées, le terme de *uallis* se substituait en zone montagnarde à celui de *comitatus* ou de *pagus*, comme si la logique géographique du massif alpin l'avait emporté sur la rationalité de l'espace administratif. Dominant l'espace, ces vallées ont développé des identités d'autant plus fortes qu'elles constituaient des mondes souvent fermés entre les cluses d'aval et les cols d'amont, qui ont en fait des territoires au très fort particularisme.

La quatrième caractéristique de la spatialité alpine ressort de la tendance des pouvoirs alpins à s'organiser autour des routes de cols, donnant ainsi naissance à ce que l'historiographie de la géographie politique allemande a appelé les *Passstaaten* (« les États de cols »)<sup>9</sup>. Tel fut par exemple le cas de la principauté savoyarde qui s'était établie autour des routes des cols du Mont-Cenis et des deux cols voués à Saint-Bernard, mais aussi du Dauphiné qui, jusqu'au traité d'Utrecht (1713), s'étendait au-delà du col du Mont-Genève dans la vallée d'Oulx et le val Cluson. Surtout, en se développant dans un milieu dominé par les particularismes de vallées, les États alpins se sont construits comme des conglomerats de territoires, regroupant sous une même autorité monarchique un ensemble de *patriae* bien distinctes, qui disposaient chacune de leurs coutumes et de leurs institutions particulières. Tel fut le cas des États de la maison de Savoie ou encore de ceux des Habsbourg qui, loin des modèles unitaires des États nationaux français et anglais formés dans les vastes horizons des bassins parisien et londonien, se sont construits comme un ensemble de territoires particuliers qui ne disposaient d'autre unité qu'une même fidélité à une dynastie princière<sup>10</sup>.

C'est dans le cadre de ce monde alpin, avec ses diversités et permanences structurelles, que nous nous attacherons à voir de quelle manière préhistoriens, antiquisants et médiévistes ont pu aborder la question de l'espace et des peuples qui l'ont habité, à partir des sources très différenciées qui étaient les leurs. Dans un premier temps, nous aborderons les analyses faites par les préhistoriens à partir de sources purement archéologiques, avant de voir comment l'arrivée des sources écrites dans l'Antiquité peut permettre aux historiens de les combiner avec les

<sup>6</sup> CASTELNUOVO 1994.

<sup>7</sup> MOLLO 2005.

<sup>8</sup> RIPART 2008b.

<sup>9</sup> SZABO 1991 ; SERGI 2005 et 2006.

<sup>10</sup> CASTELNUOVO 1997.

données archéologiques, puis d'étudier comment l'essor de plus en plus conséquent de la documentation permet aux médiévistes d'aborder les questions d'espace et de peuplement à travers de nouvelles problématiques.

## II. PRÉHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE : DE LA CULTURE MATÉRIELLE AU TERRITOIRE

Suivant les réflexions présentées en préambule, quels sont les indices archéologiques qui confirmeraient le lien entre le territoire et les contraintes spécifiques au milieu alpin, soit un espace aux marges des grands courants et où les vallées et les cols jouent un rôle fondamental dans le développement et l'organisation des communautés ? Un petit rappel s'impose. En archéologie préhistorique, l'absence de toute source écrite limite l'étude à l'observation de la culture matérielle produite par une communauté ; or, le corpus archéologique se résume aux seuls documents conservés dans le sol au fil des siècles, abandonnés (zones de rejets, ruines architecturales) ou déposés intentionnellement dans le cadre de rites spécifiques (funérailles, dépôts d'offrandes, etc.). En fait, l'information diminue graduellement et drastiquement entre le corpus d'origine – l'ensemble des faits matériels observables – passant par la sélection des matériaux abandonnés ou déposés en terre, leur dégradation au cours du temps jusqu'à la prise en charge de l'étude d'un échantillon délimité par le chercheur<sup>11</sup>.

En règle générale, pour le préhistorien, le territoire est une entité définie spatialement par la distribution d'un ensemble de traits culturels régulièrement associés les uns aux autres. Il est évident que l'identification d'un groupe humain spécifique et qui se reconnaît comme tel (ethnie), n'est pas directement accessible à une démarche fondée sur l'analyse de la seule culture matérielle. Elle fait appel à des critères qui ne sont pas nécessairement liés à des données matérielles spécifiques. Cela implique en premier lieu l'existence d'une structure sociale, en principe basée sur les liens de parenté avec un ancêtre commun, réel ou mythique. On fera remarquer qu'actuellement, le développement des études paléogénétiques présente dans ce cadre certaines potentialités non négligeables (analyses ADN). Le terme d'ethnie implique également une structure économique plus ou moins homogène, basée sur la production et l'échange des biens matériels nécessaires à la subsistance du groupe. C'est principalement sur cette base que se développe l'approche du territoire en Préhistoire (productions de céramiques, circulation de biens, etc.). Elle implique également une structure de communication, par le biais d'une langue commune, qui englobe aussi les champs de l'esthétique et de la spiritualité. Tout comme pour la circulation des biens matériels, la notion de limite est floue ; la présence ou l'absence de communication ne cesse pas brutalement aux frontières mais va évoluer dans l'espace, par paliers, de manière dégressive. Une solution serait de recourir à l'ethnoarchéologie, un domaine actuellement en développement et qui, pour certains, serait le seul à permettre de proposer des hypothèses de rang élevé sur la notion d'ethnie ou de peuple<sup>12</sup>. Dans la zone d'étude, malgré des traits souvent originaux dans les mobiliers analysés, la caractérisation de groupes au sein des « cultures alpines » demeure limitée en regard d'une réalité difficile à aborder : le préhistorien évoluera toujours dans le flou du plausible, du probable.

La terminologie archéologique utilisée pour définir les ensembles culturels en Préhistoire fait l'objet d'un consensus plus ou moins large, qui n'a subi que peu de grands bouleversements au fil des décennies. Ici comme ailleurs, les dénominations des faciès matériels pré- et protohistoriques font appel soit à des sites éponymes de référence (Hallstatt ou Golasecca pour le Premier âge du Fer, etc.), soit à des zones alpines plus ou moins localisées (groupe Aar-Rhône de la Culture du Rhône au Bronze ancien, groupes de la Tarentaise-Maurienne au Premier âge du Fer, etc.), soit à des termes d'attente (Néolithique moyen I et II valaisan, etc.), soit encore et de manière anachronique à des peuples attestés par des textes antiques plus tardifs (aire taurino-salasse pour l'âge du Fer en Italie nord-occidentale).

### *1. Les Alpes, des territoires aux marges, des groupes culturels caractéristiques*

Les massifs alpins ont souvent été une entrave à la diffusion des courants culturels préhistoriques. A la fin du Paléolithique, avant 12'000 avant notre ère, la frontière entre la culture magdalénienne, au nord et à l'ouest des Alpes, et la culture épigravettienne, au sud et sur la côte méditerranéenne, recouvre et longe effectivement la chaîne qui par ailleurs formait à cette époque une zone déserte, en majeure partie recouverte par les glaces<sup>13</sup>.

Par la suite, au fil de la pénétration des groupes de chasseurs-cueilleurs de la fin du Paléolithique et du Mésolithique à l'intérieur des vallées, se constituent des faciès qui diffèrent peu des cultures des zones de plaine limitrophes ; ils présentent cependant des caractères proprement locaux comme dans les zones cristallines l'emploi presque exclusif du quartz hyalin en lieu et place du silex<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> GALLAY 1986, p. 155, fig. 31.

<sup>12</sup> GALLAY 2011.

<sup>13</sup> MONTOYA 2004.

<sup>14</sup> CROTTI & BULLINGER 2015.



On sait que la néolithisation de l'Europe a suivi deux grands axes, la voie danubienne au nord et à l'est et la voie méditerranéenne au sud et à l'ouest jusqu'au pied méridional des Alpes qui se situent en gros en limite d'extension des deux courants<sup>15</sup>. Cet espace-tampon a été loin d'être imperméable : très tôt, vers le milieu/fin du VI<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., on assiste à une pénétration des premiers pasteurs-agriculteurs à l'intérieur des massifs, suivie par ou en parallèle à un processus d'acculturation des chasseurs-cueilleurs locaux. Les faciès intra-alpins les plus anciens, observés à ce jour en Valais central, dévoilent des styles céramiques que l'on retrouve dans le Premier Néolithique nord-italien (Isolino di Varese)<sup>16</sup> ; plutôt que par la vallée du Rhône, cette pénétration s'est faite ici par les cols, ceux des Alpes valaisannes en l'occurrence<sup>17</sup>. Reste posée la question de savoir si ces sociétés agropastorales pionnières se sont rapidement sédentarisées ou si l'on a affaire à des groupes très mobiles où l'élevage aurait joué un rôle plus important que l'agriculture (voir ci-dessous)<sup>18</sup>. La présence d'une proportion extrêmement faible de faune chassée dans les corpus du Valais pourrait confirmer cette spécialisation<sup>19</sup>. On est en droit de penser que les massifs et leurs grands espaces couverts de prairies d'altitude étaient loin d'être sans intérêt, attirant très tôt des pasteurs et leurs troupeaux. Pour l'heure, les indices repérés en montagne, qu'ils proviennent d'études environnementales comme la palynologie ou de la fouille archéologique de campements, n'ont pas encore apporté la preuve absolue du déplacement saisonnier de troupeaux en altitude dès le début du Néolithique.

Au cours de cette période, un facteur identitaire fort est la présence du rite de l'inhumation en position repliée dans des coffres de dalles, les cistes de type Chamblandes, dont la distribution couvre les vallées alpines occidentales et leurs abords (fig. 1)<sup>20</sup>. Ce rite, remarquable par son homogénéité englobe des territoires occupés par des communautés probablement distinctes entre elles, si l'on prend en considération leurs productions de céramique domestique<sup>21</sup>.

Au début de l'âge du Bronze, plusieurs faciès se développent (nord-ouest des Alpes/Valais, sud des Alpes/plaine du Pô). Dans ce cadre, on peut rappeler la notion de Culture du Rhône apparue dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, une culture bien localisée à l'époque, mais dont la définition a subi plusieurs réajustements<sup>22</sup>. En fait, les faciès alpins sont intégrés dans une unité culturelle plus large qui relie tout au long du Bronze ancien et du Bronze moyen l'Europe nord-alpine occidentale, l'Italie du Nord et la chaîne alpine centre-occidentale<sup>23</sup>. Au fil des siècles, les influences vont varier, les centres de gravité se déplacent tantôt au nord, tantôt au sud des Alpes, mais il est impossible de localiser des groupes dont le nombre pourrait correspondre en gros à la multitude des noms de peuples que l'on observera deux millénaires plus tard dans les textes des auteurs antiques (voir ci-dessous).

Au Premier âge du Fer, les Alpes centre-occidentales sont occupées par plusieurs cultures assez bien identifiées (fig. 2). Les communautés qui occupent les vallées internes des Alpes occidentales (Tarentaise, Maurienne, Oisans, Queyras, Ubaye), si elles sont plutôt « d'obédience nord-alpine » (faciès hallstattien), subissent l'influence des zones de la culture de Golasecca (Lombardie occidentale/Piémont oriental). Les éléments proprement indigènes, locaux, s'observent très bien, dans la parure tout particulièrement<sup>24</sup>. Les mêmes particularismes caractérisent les faciès de la vallée du Rhône intra-alpin, où la valeur ostentatoire et pondérale du bijou pourrait avoir joué un rôle important<sup>25</sup>. En Haut-Valais, les régions proches des sources du Rhône ont tellement d'affinité avec le Golasecca alpin que le système chronologique adopté ici est identique à celui appliqué pour le Tessin et le Misoix, régions limitrophes au sud-est<sup>26</sup>.

Au Second âge du Fer, les grands courants migratoires celtiques de la fin du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. vont amener à une certaine homogénéité culturelle : la même terminologie (La Tène A à La Tène D) est utilisée au nord et au sud des Alpes, intégrant ces dernières, même si les éléments spécifiquement alpins sont toujours visibles. En particulier, les productions de céramique modelée en pâte dite « indigène », d'obédience alpine, dévoilent des styles presque identiques dans la vallée d'Aoste, en Valais, en Savoie, dans l'Ossola, le Tessin et la Lomellina et ne se diffusent pas au-delà<sup>27</sup>. Demeure ouverte la question de la *koinè* lépontique : si les inscriptions en caractères de Lugano englobent les régions autour des lacs Majeur et de Lugano, remontant à l'intérieur des vallées, leur absence dans le territoire des Ubères en Haut-Valais poserait problème en regard des assertions des auteurs antiques<sup>28</sup>. A ce jour, seuls deux graffiti ont été observés sur des

<sup>15</sup> MAZURIÉ DE KÉROUALIN 2003.

<sup>16</sup> En dernier lieu, CURDY *et al.* 2015, p. 142.

<sup>17</sup> CURDY *et al.* 2003, p. 85.

<sup>18</sup> MARGUET *et al.* 2008, p. 244-248.

<sup>19</sup> CHAIX 2008 ; HAFNER 2015, vol II, p. 176.

<sup>20</sup> GALLAY 2008 ; MOINAT & CHAMBON 2007.

<sup>21</sup> REY 2016.

<sup>22</sup> Pour un historique, DAVID-ELBIALI 2000. Le centre de la Culture du Rhône, au vu des travaux récents, pourrait se situer dans les Alpes françaises (MOULIN *et al.* 2012, p. 342-343).

<sup>23</sup> DAVID-ELBIALI & DAVID 2009.

<sup>24</sup> BOCQUET 1991 ; WILLIGENS 1991.

<sup>25</sup> TORI 2019 ; CURDY 2000.

<sup>26</sup> Périodes Tessin A à Tessin D : voir MÜLLER *et al.* 1999, p. 62-64 ; SCHINDLER 1998 ; TORI 2019 ; PACCOLAT *et al.* 2019.

<sup>27</sup> HALDIMANN *et al.* 1991 ; PACCOLAT *et al.* 2019.

<sup>28</sup> Les réflexions sur cette thématique seront développées ci-dessous.

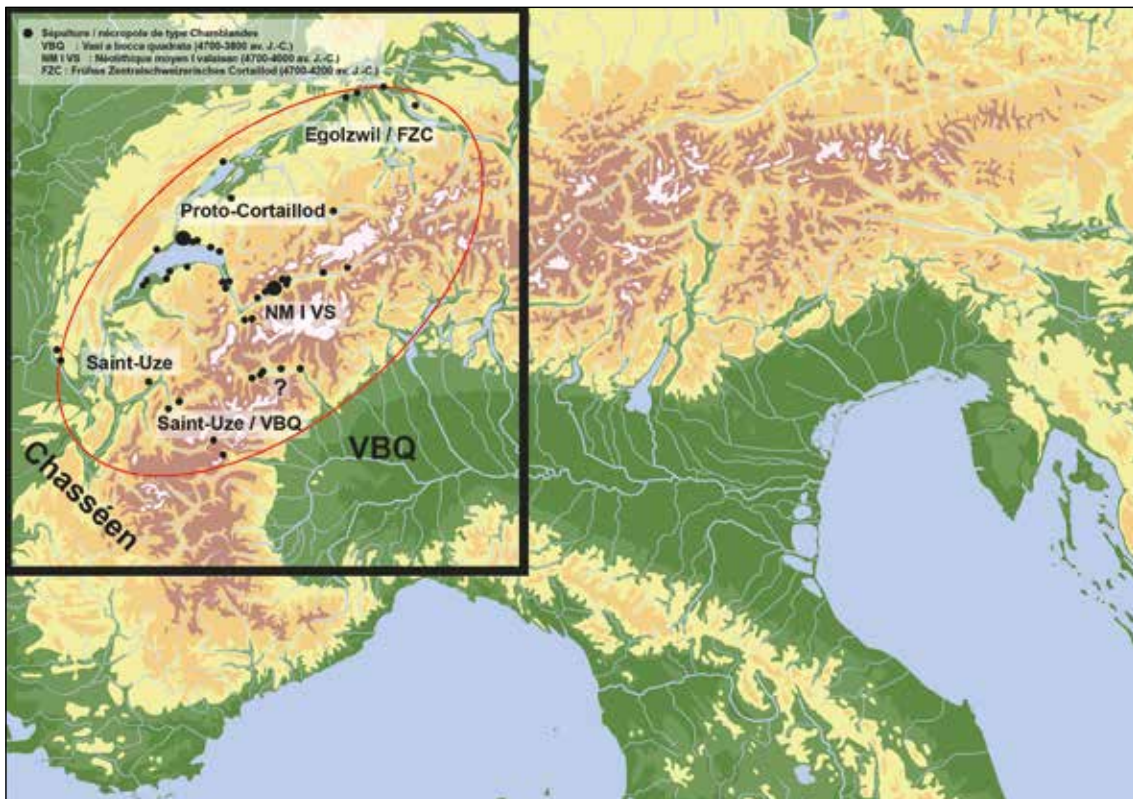


Fig. 1 - Distribution des cistes de type Chamblades et faciès culturels de la deuxième moitié du V<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. D'après REY 2016 ; GALLAY 2008, p. 180, fig. 175 ; GALLAY & NICOD 2000, p. 32, fig. 1 ; DENAIRE et al. 2011, p. 47, fig. 20 ; avec compléments.



Fig. 2 - Faciès culturels alpins de la fin du Premier âge du Fer (env. VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). D'après BOCQUET 1991, p. 94, fig. 1 ; GLEIRSCHER 1991, p. 12, fig. 4 ; avec compléments.

réipients provenant de l'habitat de Brig-Glis Waldmatte, mais ils ont été gravés sur des céramiques produites au sud des Alpes<sup>29</sup>. L'emploi d'un alphabet n'est pas en soi un marqueur d'identité ethnique : il peut être utilisé pour des langues variées (voir ci-dessous) ; demeure aussi la possibilité de découvertes nouvelles dans une zone relativement mal connue.

## 2. La vallée, centre du territoire ?

Sur la base des documents archéologiques disponibles, il est difficile de pouvoir progresser dans cette problématique ; les corpus sont disparates, certaines régions montagneuses peu ou pas connues. Les résultats des quelques projets de prospection archéologique montrent que l'image que l'on a du peuplement préhistorique peut évoluer rapidement<sup>30</sup>. Les chasseurs-cueilleurs mésolithiques ont établi leurs camps de base en basse altitude, dans les fonds de vallées, mais les parcours saisonniers se distribuent sur l'ensemble de l'espace géographique, de la plaine aux hautes altitudes<sup>31</sup>. Comme le confirment les travaux menés dans le Trentin Haut-Adige, la moyenne et la haute montagne jouent un rôle très important au vu du mode de vie (territoires de chasse), qui implique des déplacements le long des crêtes et par les cols<sup>32</sup>.

Au Néolithique, les « villages » actuellement reconnus comme tels (plans d'habitations, etc.) sont a priori établis à l'étage collinéen, en pied de versant, un fait qui semble renforcé par la présence de nécropoles dans la même tranche d'altitude à de très rares exceptions<sup>33</sup>. Les terroirs agricoles concernent principalement l'étage collinéen, soit le fond des vallées principales et le débouché des vallées secondaires. Dans la plaine du Rhône, cette observation se verrait confirmée par l'absence d'habitat dans la partie la plus élevée de la vallée près des sources du fleuve et dont le thalweg se situe entre 1000 m (Fiesch) et 1700 m (Gletsch)<sup>34</sup>. En Haute Maurienne, le site de Bessans fait exception : ici, le fond de la vallée se situe au-dessus de 1200 m. Sur la base de cet exemple, certains proposent de considérer comme critère déterminant l'altitude relative de l'habitat par rapport au thalweg, et non pas l'altitude absolue du site<sup>35</sup>.

Dans certains modèles, les établissements de basse altitude sont effectivement le centre du territoire agro-pastoral (fig. 3)<sup>36</sup>. Cela impliquerait une certaine sédentarité, dont témoignent les aménagements de bâtiments d'habitation observés souvent dans les fouilles. D'autres types d'organisation sont possibles, comme dans la Drôme par exemple où les sites de basse altitude ne dévoilent pas de structures architecturales allant dans ce sens<sup>37</sup>.

À l'âge du Bronze, le pied de versant devrait être toujours le lieu principal des établissements agro-pastoraux ; dans certaines grandes vallées apparaissent maintenant des sites perchés, aménagés aux moyennes altitudes (1200 à 1600 m), certains fortifiés<sup>38</sup>. Leur fonction reste énigmatique et pourrait renvoyer au contrôle de passages ou de zones d'extraction de matière première comme le cuivre. Les sépultures sont également concentrées sur le bas des versants et se retrouvent rarement plus en altitude<sup>39</sup>. Aucun lien n'a pu être établi entre les sites perchés et les occupations contemporaines en plaine (complémentarité fonctionnelle au sein d'un même territoire ?).

Dans la vallée du Rhône intra-alpin, c'est à l'âge du Fer que l'étage montagnard et subalpin semble être occupé de manière « permanente ». Ce peut être la conséquence de la pression démographique, du rôle plus important joué par les cols transalpins ou d'une meilleure intégration de tous les étages biogéographiques dans le terroir agro-pastoral<sup>40</sup>. Les nécropoles de Tarentaise, de Maurienne, du Queyras ou de l'Ubaye confirment cette « montée » des occupations en altitude<sup>41</sup>. Dans cet ordre d'idée, les peuples du Valais, identifiés par les textes antiques, forment quatre entités dont les territoires semblent juxtaposés de l'aval à l'amont de la vallée, intégrant chacun d'eux les secteurs de la plaine à la haute montagne ; la distribution des parures féminines locales (les anneaux « valaisans ») semble le confirmer pour le peuple des Sédunes (fig. 4)<sup>42</sup>.

<sup>29</sup> Ceramica « acroma », formes imitant les céramiques à vernis noir : cf. CASINI & MOTTA 2019, cat. 2143 et 2144.

<sup>30</sup> Par exemple, dans les Hautes Alpes françaises (WALSH *et al.* 2006) ou dans la région du Petit-St-Bernard (REY *et al.* 2008 ; 2012).

<sup>31</sup> CURDY & PRAZ 2002 ; CROTTI 2008.

<sup>32</sup> KOMPATSCHER & HROZNY KOMPATSCHER 2007.

<sup>33</sup> Tombe de Bozel Tincave à 1280 m alt., datée par C14 du Néolithique moyen (REY 2007, p. 375).

<sup>34</sup> Le hameau néolithique situé le plus en amont dans la vallée du Rhône est Bitsch à 700 m d'altitude (MEYER *et al.* 2012), avec des traces d'habitations. Plus en amont, en direction des sources du fleuve, aucun habitat n'a été attesté à ce jour.

<sup>35</sup> Bessans : REY & THIRAULT 1999, p. 505.

<sup>36</sup> CROTTI *et al.* 1983 ; GALLAY 2011, p. 98.

<sup>37</sup> BEECHING 2011.

<sup>38</sup> BENKERT *et al.* 2010 ; REY *et al.* 2008.

<sup>39</sup> MARGUET *et al.* 2008.

<sup>40</sup> CURDY 2015 (Valais et Chablais vaudois). À noter que dans cet article, une coquille malencontreuse est présente dans le tableau de la page 91 : la tranche 1201-1400 m apparaît dans deux colonnes différentes ; il faut en fait cumuler les valeurs dans une seule colonne, ce qui ne change cependant pas les résultats utilisés dans la conclusion (merci à Pierre-Jérôme Rey pour ses remarques judicieuses).

<sup>41</sup> WILLIGENS 1991 ; BOCQUET 1991 ; ISOARDI & MOCCI 2018.

<sup>42</sup> À titre indicatif, la plupart des communes actuelles de la haute vallée du Rhône ont grosso modo un territoire qui part de la plaine aux alpages, en relation avec le type d'économie agro-pastorale traditionnel où l'étage alpin joue un rôle important pour l'estivage du bétail.

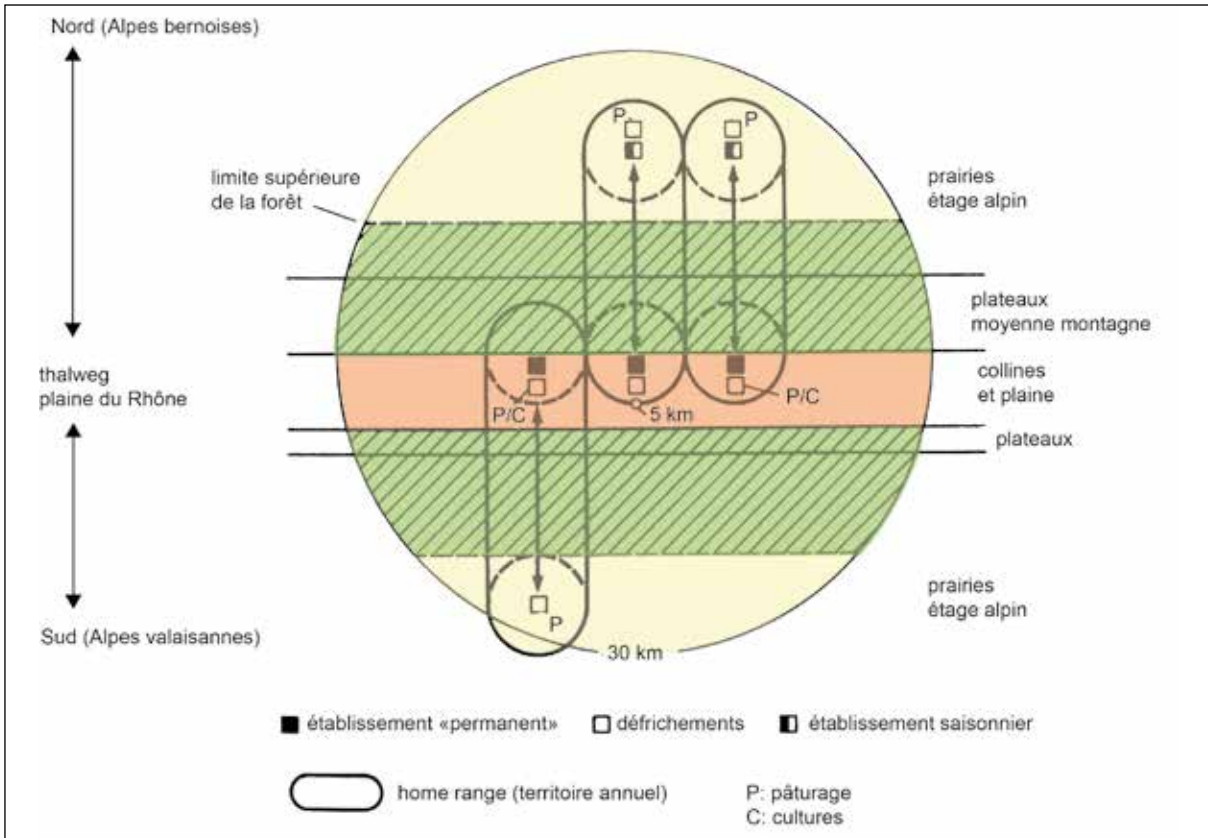


Fig. 3 - Modèle théorique du territoire agro-pastoral d'une communauté néolithique (vallée du Rhône intra-alpin). D'après GALLAY 1986, p. 266, fig. 59.

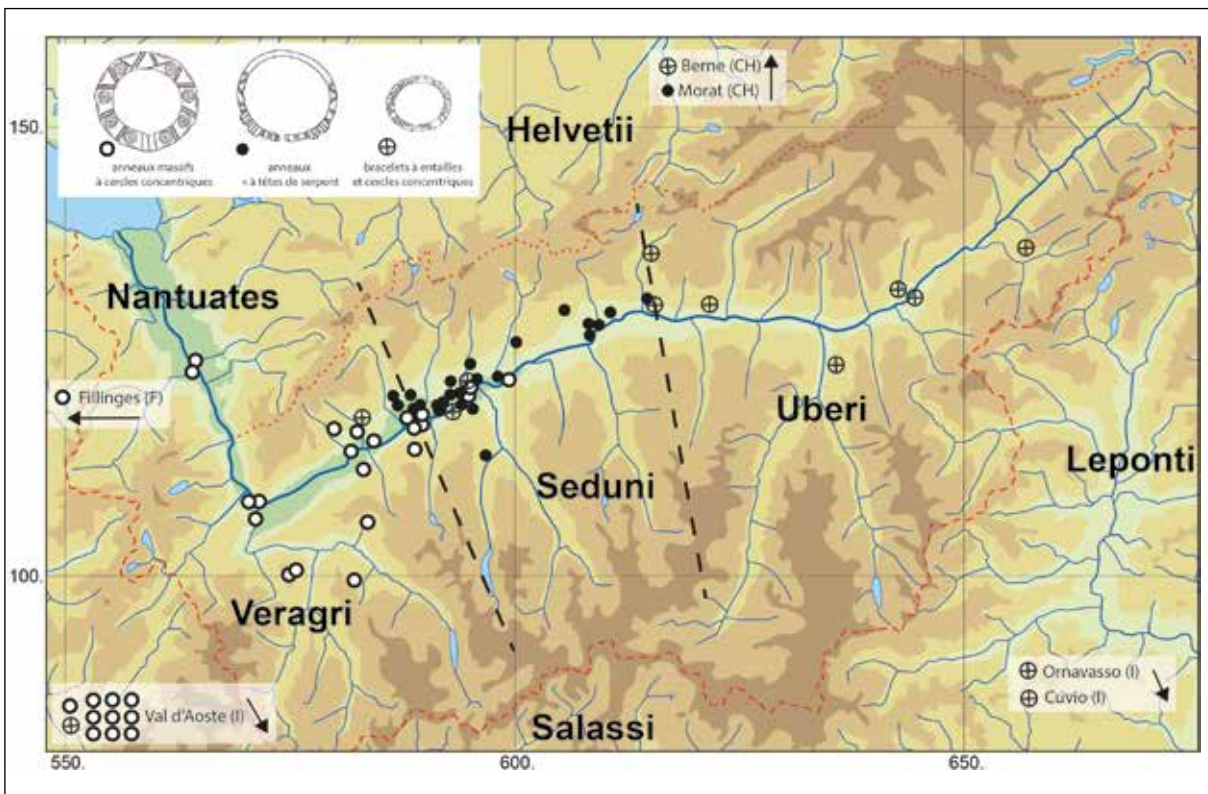


Fig. 4 - Proposition de délimitation du « territoire » des Sédunes par la distribution des anneaux à têtes de serpent, (env. I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - 20 apr. J.-C.). D'après CURDY et al. 2009, p. 209, fig. 247.

### 3. Des territoires centrés sur les axes de passages transalpins

Cet élément ne semblerait pas jouer de rôle aux périodes anciennes de la Préhistoire ; comme mentionné ci-dessus, les cols – zones de passage obligé sur les parcours – sont englobés dans les circuits saisonniers des communautés de chasseurs-cueilleurs mésolithiques. Au Néolithique, il est difficile de se prononcer ; si la circulation de certains biens survalorisés comme les grandes haches en roche dure s'est faite par les cols, cela n'a probablement pas eu d'impact sur le choix des emplacements des villages de pasteurs-agriculteurs<sup>43</sup>. Un cas particulier demande explication : le site de Bessans (1750 m), déjà mentionné ci-dessus, s'il se situe bien en fond de vallée, semble difficilement adapté à fonctionner comme centre d'un terroir d'exploitation agro-pastoral ; la position aux confluent de cols d'importance (col de l'Iseran, de l'Autaret, col Colerin, etc.) pourrait avoir déterminé le choix de cet emplacement<sup>44</sup>.

Dès la fin de l'âge du Bronze et au cours de l'âge du Fer, la fonction de certains habitats perchés ne fait aucun doute comme l'illustrent par exemple les deux sites implantés de part et d'autre du col du Petit-St-Bernard, Le Châtelard à Bourg-St-Maurice en Tarentaise et Pian del Bosco en Vallée d'Aoste, même si, ici, il n'y a pas pour l'heure de correspondance stricte dans les occupations au plan de la chronologie<sup>45</sup>. Par ailleurs, comme il a été précisé ci-dessus, l'augmentation du nombre de nécropoles dans les vallées latérales qui conduisent aux cols transalpins atteste indirectement de l'importance qu'il y a à occuper certaines vallées a priori peu engageantes<sup>46</sup>.

En bref, au cours de la Préhistoire et de la Protohistoire, les Alpes dévoilent des territoires culturels parfois bien individualisés. A la fin du Paléolithique et au début du Mésolithique, la colonisation s'est faite évidemment par des groupes venus de la périphérie des massifs, mais qui, après leur installation, ont été soumis aux influences des grands courants qui ont marqué les zones périalpines au cours des millénaires. De par leur présence aux marges des grands courants culturels, certains particularismes ont émergé, visibles non seulement dans l'adaptation des économies de prédation/production à un environnement particulier mais plus encore dans la culture matérielle, qui serait l'indice de sociétés plutôt morcelées évoluant en relatif isolement. Le territoire identifié par le préhistorien sur la base des éléments à disposition peut varier selon les critères pris en compte, mais il semble qu'il corresponde à celui qu'occupaient plusieurs communautés, distinctes entre elles selon leurs critères d'identification. Au Premier âge du Fer, des éléments liés à la parure délimitent des zones parfois assez peu étendues. Si l'on se base sur les premières données textuelles, les appellations des peuples établis dans les massifs correspondent à des espaces beaucoup plus réduits que ceux que peuvent définir les traits culturels des périodes antérieures. Sur cette base, approcher la notion de peuple ou d'ethnie (voir ci-dessous les critères de distinction) paraît illusoire. Une exception peut-être : l'aire de distribution des parures annulaires féminines à la fin de l'âge du Fer en Valais central semble coïncider avec le territoire que, d'après les sources littéraires, l'on attribue aux Sédunes, attestés par plusieurs textes et inscriptions<sup>47</sup>. Ce territoire couvre environ 500 km<sup>2</sup> et devrait s'étendre de la plaine à l'étage alpin. En revanche, au stade actuel des analyses typologiques, les productions de céramique domestique « indigène » que l'on trouve chez les Sédunes concernent une zone nettement plus étendue et de ce fait ne semblent pas être un marqueur identitaire aussi précis que la parure.

### III. DE LA PROTOHISTOIRE À L'ÉPOQUE ROMAINE

L'apparition, dès le VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., de l'écriture en Italie du Nord, lorsque les populations du massif alpin et de ses environs appartiennent encore au monde de la Protohistoire, et l'existence de textes littéraires en grec puis, plus tard, également en latin, qui mentionnent ces peuples et les régions où ceux-ci vivent, entraîne, en matière de méthode, un certain nombre de problématiques nouvelles. D'une part, la volonté, certes légitime, de mettre en relation les données matérielles documentées par l'archéologie avec un certain nombre de faits culturels ou historiques connus grâce aux sources écrites peut présenter certains biais. D'autre part, et plus spécifiquement dans le cadre des thématiques abordées dans le présent colloque, les critères, désormais multiples, d'après lesquels on tentera de définir des « peuples », des « frontières » ou des « territoires » doivent être dès lors plus amplement définis.

<sup>43</sup> Concernant la circulation des haches en roche tenace : PÉTREQUIN *et al.* 2012 ; THIRAULT 2004.

<sup>44</sup> THIRAULT & PALLIER 2006.

<sup>45</sup> REY *et al.* 2008 ; 2012.

<sup>46</sup> Voir ci-dessus, BENKERT *et al.* 2010.

<sup>47</sup> Voir VALLIS POENINA 1999, *passim*.

### 1. Relier des données matérielles à des faits connus par les sources littéraires

Travaillant ensemble, archéologues et spécialistes des textes antiques sont enclins à mettre en commun les données obtenues grâce à leurs méthodes d'investigation et à leurs recherches respectives pour tenter de construire un discours historique cohérent. Parfois, dans cette perspective, une certaine maîtrise de ces deux champs disciplinaires s'incarnent dans une même personne. Et dans le domaine qui nous intéresse ici, ce type de démarche est absolument nécessaire. Mais une certaine cautèle est de rigueur par rapport à un phénomène intellectuel que nous pourrions nommer le « magnétisme des sources écrites ».

En effet, imaginons une série de faits historiques connus et assez précisément datés à l'aide de sources écrites et, en parallèle, des données matérielles dont les fourchettes de datation peuvent être relativement étroites ou, au contraire, nettement plus larges (fig. 5). Ajoutons à cela le fait que, dans un espace donné, un certain nombre de faits historiques peuvent ne pas avoir été documentés et ne faire l'objet d'aucune mention dans les textes antiques que le hasard ou l'intérêt ont fait parvenir jusqu'à nous. On est alors volontiers tenté – consciemment ou non – de relier en priorité les données matérielles documentées à des faits historiques connus, en négligeant ceux dont nous

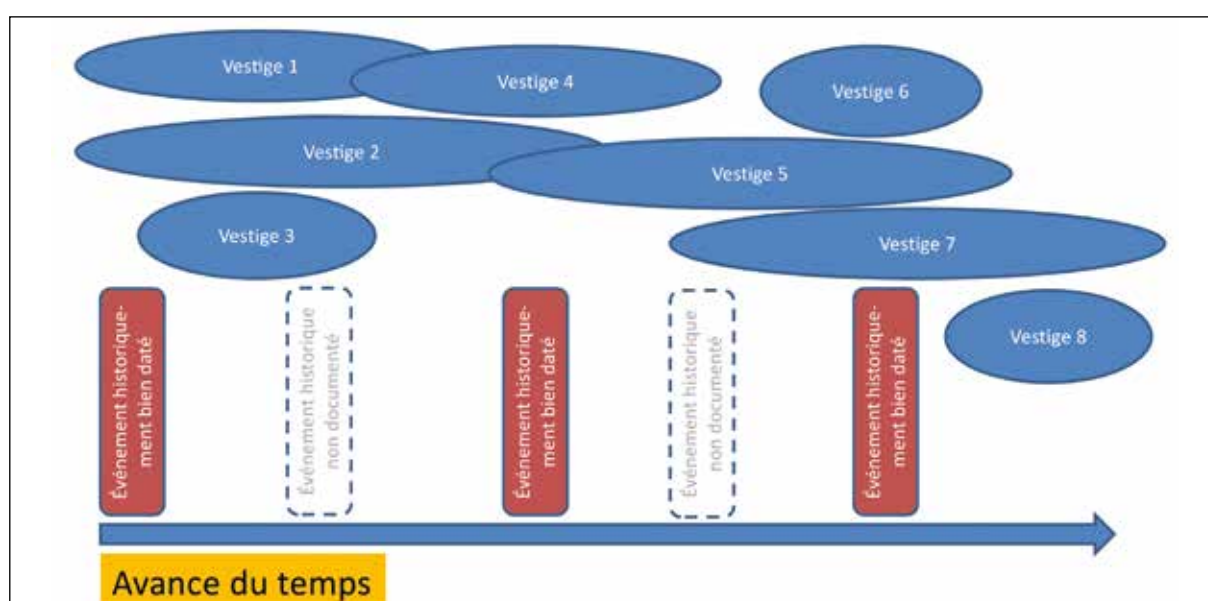


Fig. 5 - Schéma théorique illustrant la mise en parallèle de sources textuelles et de vestiges archéologiques avant éventuel rapprochement.

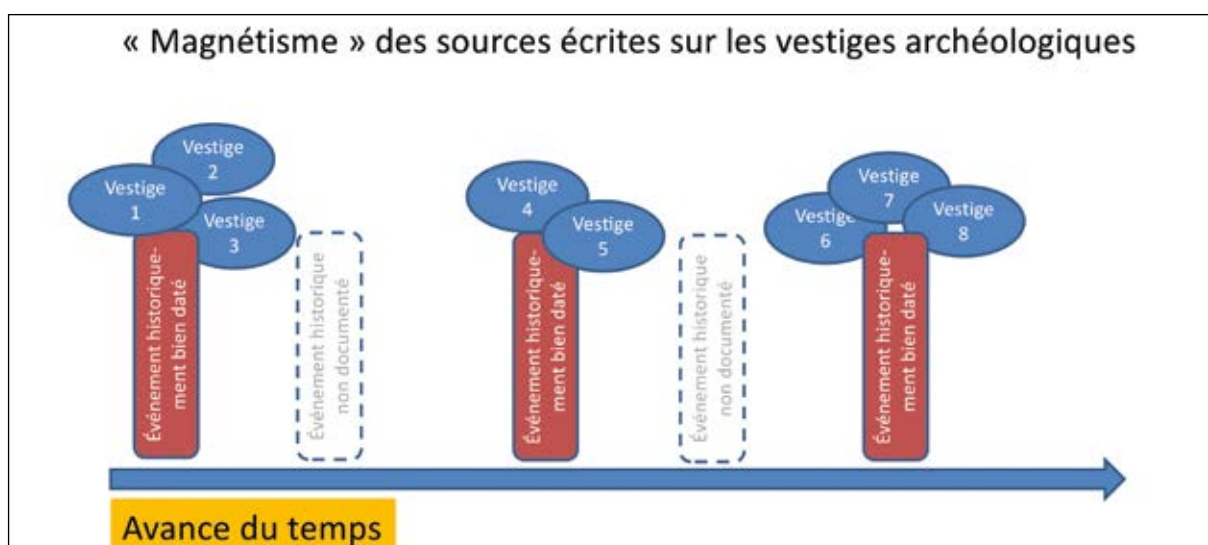


Fig. 6 - Schéma théorique illustrant la mise en parallèle de sources textuelles et de vestiges archéologiques après éventuel rapprochement.

n'avons aucune trace écrite, ce qui revient à restreindre artificiellement, par un phénomène de « magnétisme », la fourchette de datation prise finalement en compte pour contextualiser ces données dans un cadre historique. Ce faisant, des données matérielles qui devraient, dans une réalité qui nous échappe totalement, être reliées à des faits inconnus de nous peuvent se trouver assignées à d'autres faits, connus, situés un peu en amont ou un peu en aval sur l'échelle du temps (fig. 6).

Cette tendance à relier entre elles des données documentées sans pouvoir tenir compte de ce qui nous échappe est, pourrait-on dire, intrinsèque à la recherche historique et archéologique, mais il importe d'être conscient des biais interprétatifs que cela peut entraîner, en particulier lorsque l'on travaille avec des corpus de natures différentes en faisant appel à des disciplines dont les méthodes et les langages ne sont pas les mêmes.

## 2. Diversification des critères de définition des espaces

Comme on l'a dit, avec l'apparition de l'écriture, la diversification des types de sources disponibles amène l'historien à porter son attention sur la multiplicité des critères qui lui permettraient de définir des peuples, des frontières et des territoires en zone alpine<sup>48</sup>.

En effet, à des critères fondés exclusivement sur les faciès archéologiques, reflétant donc, uniquement au travers des structures et objets suffisamment pérennes pour être parvenus jusqu'à nous, les cultures matérielles des populations considérées, viennent alors s'ajouter des données véhiculées par l'écrit. Celles-ci permettent en effet de définir des critères de différenciation fondés sur les types d'écriture, les données linguistiques, l'ethnonymie et, parfois même, certaines formes d'organisation ou de conscience politique dans l'espace alpin.

### a) Les faciès archéologiques

En principe, la prise en compte des faciès archéologiques n'entraîne pas, pour la fin de la Protohistoire, de différences méthodologiques importantes par rapport à ce qui se fait pour des époques plus anciennes ; si ce n'est une précaution supplémentaire qu'il convient, selon nous, d'adopter dans la dénomination des espaces de culture matérielle déterminés par ce biais. En effet, la tentation est grande pour les archéologues de donner d'emblée à certains de ces espaces des noms qui reflètent l'ethnonymie supposée – parfois, certes, avec raison – des populations dont on sait qu'elles y sont établies ou le seront ultérieurement. Les différences que l'on constate, par exemple, dans la dénomination de certains faciès alpins et subalpins entre les traditions scientifiques nord-alpine et italienne illustrent bien ce phénomène : ainsi, sur la carte de la fig. 2 les dénominations de la plupart des faciès, notamment à l'ouest et au nord des Alpes, sont géographiques alors que sur le versant aujourd'hui italien on trouve des dénominations de type ethnonymique (faciès « ligure » ou « taurino-salasse »). Or, pour des raisons de méthode et dans l'idée de pouvoir clairement distinguer les critères auxquels on a eu recours pour définir ces différents espaces, il nous paraît, même si l'attribution de l'un ou l'autre d'entre ceux-ci à un *ethnos* dont le nom est connu par des sources écrites peut être ensuite raisonnablement confirmée, qu'il est préférable de s'en tenir, dans ce type de démarche, à des dénominations strictement fondées sur des critères géographiques.

### b) Langues et alphabets

Dans ce domaine, il importe avant tout, pour éviter toute confusion, d'établir une distinction claire entre l'usage d'un type d'écriture et la langue qui est véhiculée par ce médium. En effet, un même système d'écriture peut être utilisé pour noter des langues très différentes les unes des autres<sup>49</sup>, alors qu'une même langue peut être notée par des alphabets différents<sup>50</sup>. En comparant les cartes de répartition des alphabets et des langues (fig. 7 et 8) on voit, par exemple, que l'alphabet nord-étrusque dit « de Lugano », parfois aussi appelé « lépontien », note, en Italie du Nord et dans le Canton du Tessin, une langue celtique propre à cette région et attestée dès le VII<sup>e</sup> s.

<sup>48</sup> L'une des plus anciennes mentions de l'espace alpin semble être celle d'Hérodote (4, 49, 2), dans la 2<sup>e</sup> moitié du V<sup>e</sup> s. av. J.-C., où le terme Ἰννός désigne toutefois une rivière – probablement l'Inn. On trouve des mentions un peu plus circonstanciées des Alpes au début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. chez Fabius Pictor (frg. 30a-b Chassignet) et Caton (*Orig.* 4, 10 Chassignet) puis, abondamment, dans la seconde moitié du même siècle, chez Polybe (*passim*, cf. TARPIN *et al.* 2000, p. 9-220). Le plus ancien témoignage de l'usage de l'écriture en zone subalpine date de la fin VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. et provient de Sesto Calende (MORANDI 2004, p. 572, n° 77). En zone préalpine, les plus anciennes inscriptions datent du VI<sup>e</sup> s., p. ex. la stèle de Mezzovico, Canton du Tessin (*ibid.*, p. 533-534, n° 26).

<sup>49</sup> C'est le cas de l'alphabet latin qui, déjà dans l'Antiquité, pouvait noter d'autres langues que le latin, comme le celtique ou l'osque septentrional.

<sup>50</sup> C'est notamment le cas de l'osque, noté selon les régions par l'alphabet latin, l'alphabet grec ou l'alphabet campano-samnite, ainsi que du gaulois, noté en alphabet grec et en alphabet latin.

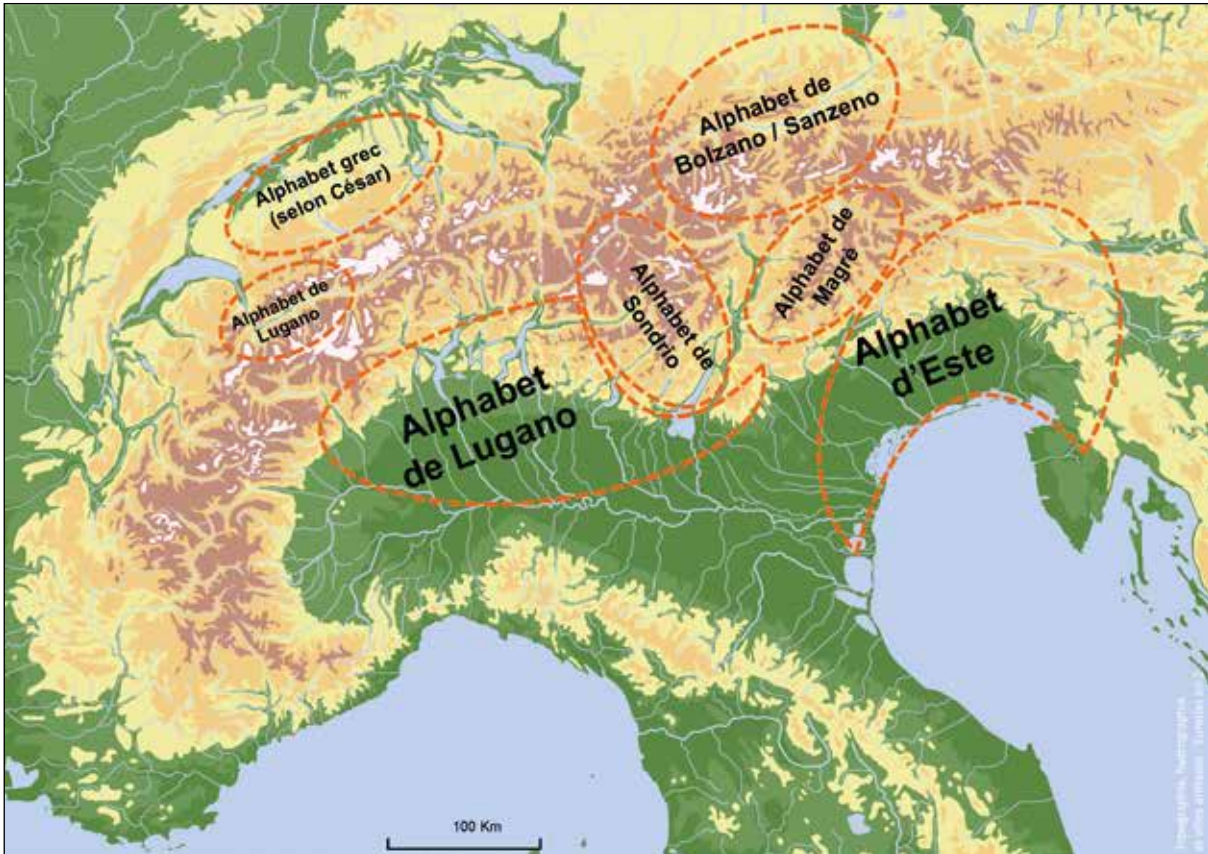


Fig. 7 - Espace alpin : données alphabétiques.

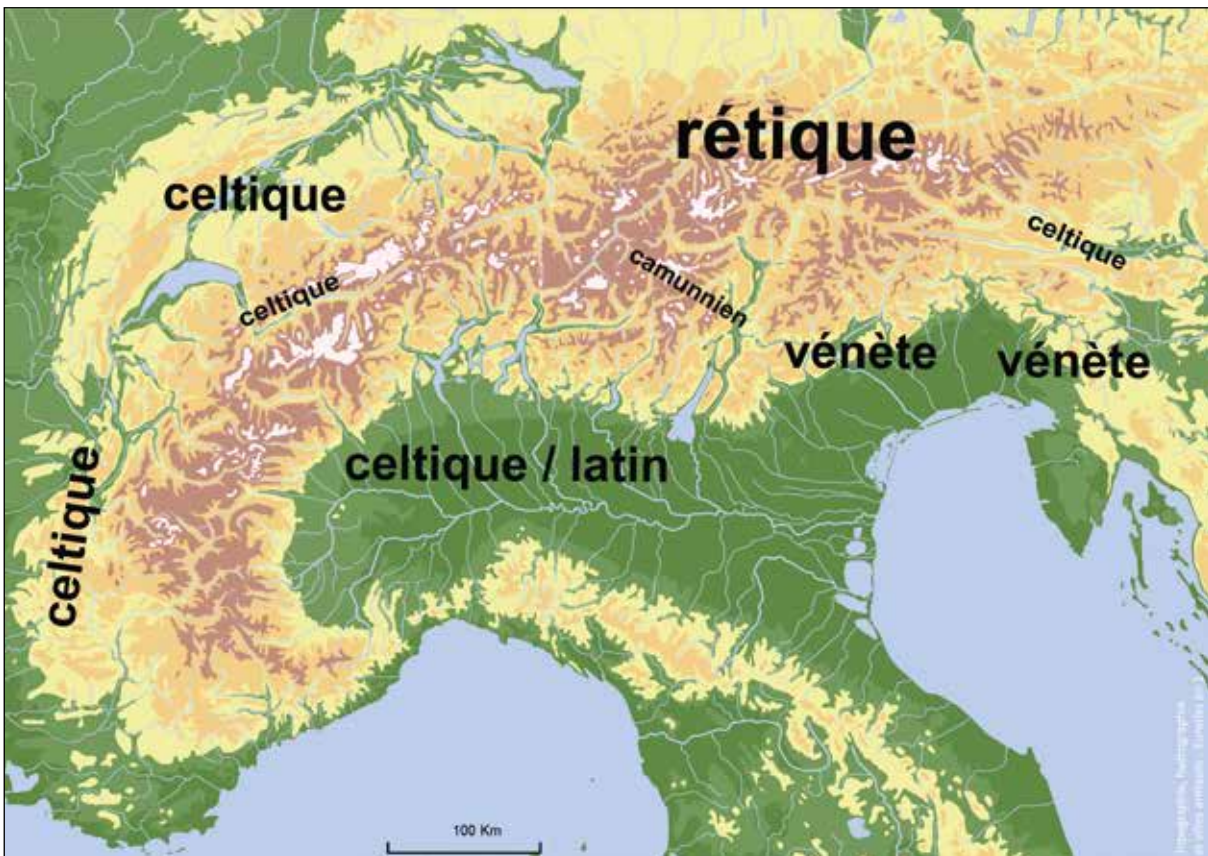


Fig. 8 - Espace alpin : données linguistiques.



av. J.-C., mais aussi, plus tard, en Valais, des formes du celtique qui semblent plutôt apparentées au gaulois transalpin<sup>51</sup>. De manière générale, les données alphabétiques nous renseignent sur les canaux de diffusion de l'écriture – influence des Étrusques puis des Romains en Italie du Nord, des Grecs de Marseille puis des mêmes Romains en Gaule transalpine ; mais dans certains cas, l'usage d'un alphabet peut à lui seul constituer un marqueur d'identité ethnique, comme cela semblerait être le cas de l'alphabet « de Lugano », signe de « celticité » en Italie du Nord – et probablement aussi dans les Alpes – aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., ou de l'alphabet « de Sondrio », spécifique de l'*ethnos* camunnien<sup>52</sup>. Dans une même perspective, les données linguistiques, parfois couplées avec des ethnonymes, peuvent aussi nous aider à déterminer des espaces « ethniques » différenciés. Mais, là encore, la prudence est de mise. Ainsi, la langue notée en Italie du Nord par l'alphabet « de Lugano » a souvent été appelée le « lépontien ». Or les inscriptions qui témoignent de l'usage écrit de cette langue sont réparties sur un territoire qui ne correspond pas à celui que les chercheurs modernes attribuent généralement à l'*ethnos* lépontien<sup>53</sup>. L'exemple du corpus épigraphique de la Val Camonica, écrit dans un alphabet particulier, dit « de Sondrio », qui n'est pas le même que les alphabets rétiques « standards » (alphabets « de Bolzano/Sanzeno » et « de Magrè ») est également emblématique de ce type de difficultés interprétatives : cet alphabet note une langue dont l'attribution à un groupe précis, celtique ou rétique, est disputée et ne semble pas pouvoir être clairement établie ; mais les auteurs antiques rattachent l'*ethnos* des *Camunni* aux Rètes et le faciès de la Val Camonica se rapproche de celui de Fritzens-Sanzeno, que l'on considère comme « rétique »<sup>54</sup>. Une prise en compte prudente des données ethnonymiques en corrélation – ou non – avec les données linguistiques et de culture matérielle est donc nécessaire dans ce domaine.

### c) Données ethnonymiques

Pour l'espace alpin, un grand nombre d'ethnonymes antiques nous sont accessibles à travers les sources littéraires, principalement Caton, César, Cicéron, Strabon, Pline l'Ancien, Appien, Dion Cassius, et, parfois, à travers la documentation épigraphique (fig. 9)<sup>55</sup>. Ils caractérisent des groupes humains qui sont parfois désignés par des termes comme ἔθνος ou γένος en grec, *gens*, *stirps* ou *natio* en latin<sup>56</sup>. Mais que désignent ces ethnonymes ? Des peuples conscients de leur identité ethnique ? des sous-groupes d'un peuple ? Ainsi, dans les listes fournies par Strabon, Pline l'Ancien, ou par la documentation épigraphique, on trouve des noms de peuples dont on peut assez bien identifier le territoire, tels que les Caturiges, les Salasses, les *Camunni* ou les *Carni*, mais aussi une multiplicité d'ethnonymes dont la nature et l'appartenance géographique sont beaucoup plus difficiles à cerner<sup>57</sup>. À cela s'ajoute le fait que l'ethnonyme que se donne un peuple à lui-même n'est pas forcément le même que celui que lui attribuent ses voisins<sup>58</sup>.

<sup>51</sup> Italie du Nord et Canton du Tessin : voir MORANDI 2004, *passim* ; RIG II/1, *passim* ; CRESCI MARRONE & SOLINAS 2013, p. 27-48 ; SOLINAS 2015. Au sein de ce corpus, la pertinence d'une distinction linguistique claire entre les textes les plus anciens, attribués au « celtique d'Italie », et les plus récents, attribués au « gaulois cisalpin », fait débat : cf. SOLINAS 1994, p. 311-312 ; SOLINAS 2002, p. 281-282 ; MORANDI 2004, p. 479-481 ; BOURDIN 2012, p. 92 ; N. SCOCCIMARRO dans GEISER *et al.* 2012, p. 113-116. Pour une discussion des arguments développés sur ce sujet dans la communauté scientifique jusqu'en 2000, cf. MOTTA 2000, p. 191-195 avec la bibliographie antérieure. Valais : voir ABERSON *et al.* sous presse ; RUBAT BOREL & PACCOLAT 2008 (avec prudence quant à l'interprétation du texte). Cet alphabet est également utilisé dans une série de légendes monétaires, notamment en zone alpine : cf. ARSLAN 2000 ; WIBLÉ 2000 ; MORANDI 2004, p. 493-514 ; GEISER *et al.* 2012.

<sup>52</sup> Pour l'alphabet « de Lugano », voir SOLINAS 2002 ; SOLINAS 2015 ; N. SCOCCIMARRO dans GEISER *et al.* 2012, p. 113-123. Pour l'alphabet « de Sondrio », voir *infra*.

<sup>53</sup> Les sources antiques divergent et sont peu précises sur la localisation des Lépontiens. Cf. PLIN., *nat.*, 3, 134 : *Lepontios et Salassos Tauriscaes gentis idem Cato arbitrabatur ; ceteri fere Lepontios relictos ex comitatu Herculis interpretatione Graeci nominis credunt, praeustis in transitu Alpium niue membris* ; PLIN., *nat.*, 3, 135 : *Raetorum Vennonienses Sarunetesque ortus Rheni amnis accolunt, Lepontiorum qui Vberi uocantur fontem Rhodani eodem Alpium tractu* ; CAES., *Gall.*, 4, 10 : *Rhenus autem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt*. Sur l'historique de cette question, voir SOLINAS 1992-1993 ; VEDALDI IASBEZ 2000.

<sup>54</sup> Cf. BOURDIN 2012, p. 100, avec la bibliographie antérieure ; TIBILETTI BRUNO 1978, p. 214-217.

<sup>55</sup> Textes littéraires : cf. TARPIN *et al.* 2000, *passim*. Épigraphie, cf. notamment CIL V, 7817 (trophée de La Turbie) ; CIL V, 7231 (arc de Suse) ; CIL XII, 136 (Sion), l. 5 : [*ciu*]itas *Sedunorum* ; 136 (St-Maurice d'Agaune), l. 5 : *Nantu[ate]s* ; CIL V, 4910 (Bovegno, BS), l. 2 : *principi Trumplinorum* ; CIL V, 532 (Trieste), col. 2, l. 3-4 : *Carni Catalique* ; nombreux autres exemples.

<sup>56</sup> Cf. BOURDIN 2012, p. 182-184 ; ARBABE 2017, p. 9-10.

<sup>57</sup> Ces mentions d'ethnonymes sont réparties dans une vaste documentation (cf. TARPIN *et al.* 2000, *passim*). Les listes les plus connues et les plus étoffées figurent sur le trophée de la Turbie (CIL V, 7817), chez Strabon (4, 6, 4 ; 4, 6, 6 ; 4, 6, 8) et chez Pline l'Ancien (*nat.*, 3, 133-135). BOURDIN 2012, p. 98-99, et DE MARINIS 1988, p. 101-102, relèvent les divergences que l'on constate d'un auteur antique à l'autre dans l'attribution de certains ethnonymes à des ensembles ethniques plus vastes tels que les Rètes ou les Celtes.

<sup>58</sup> P. ex. les Grecs : Ἕλληνες en grec, *Grai* ou *Graeci* en latin. Dans l'état actuel de nos connaissances, on n'est guère en mesure d'établir de telles équivalences pour des peuples alpins, mais l'éventualité qu'un même groupe de population se cache derrière deux ethnonymes différents ne doit pas être écartée.

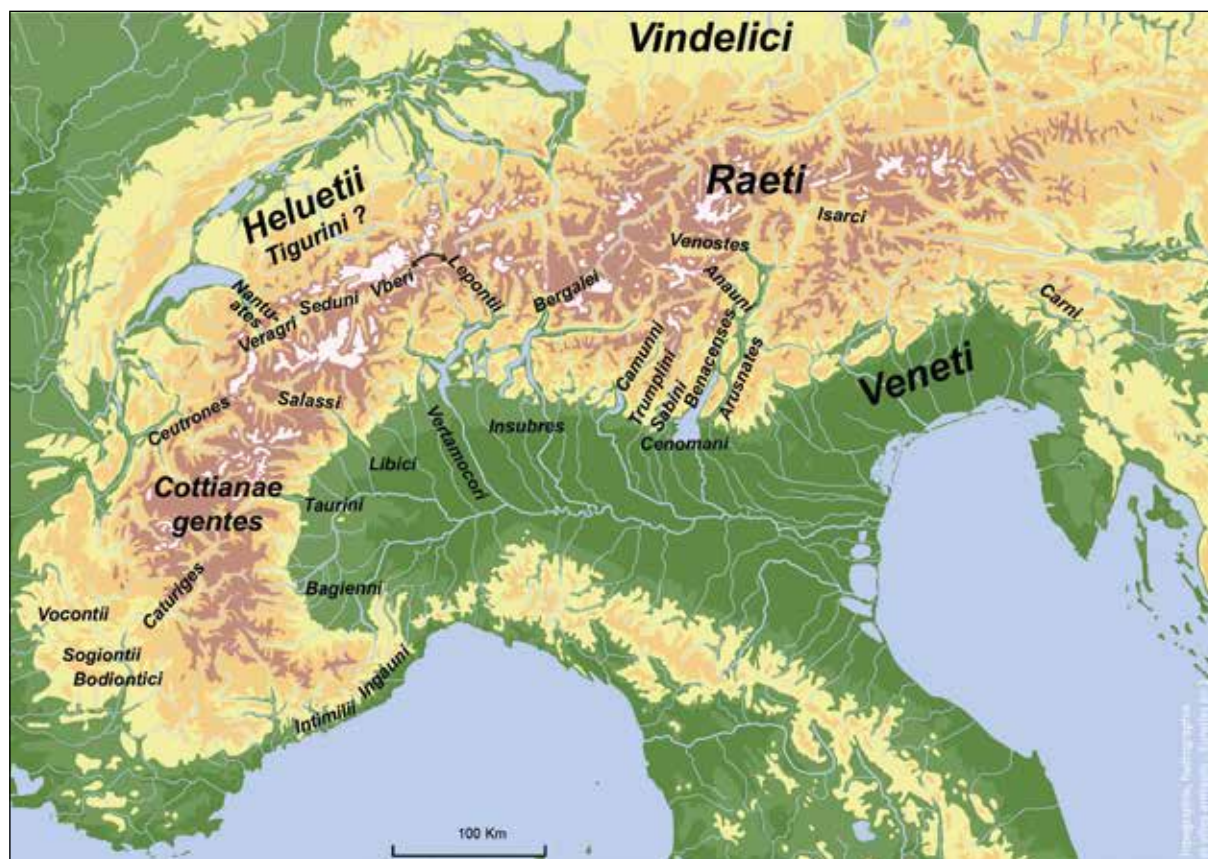


Fig. 9 - Espace alpin : données ethnonymiques.

#### d) Regroupement de données

La mise en commun des données élaborées d'après ces différents critères peut parfois permettre de documenter plus clairement la présence de groupes humains qui, sur un territoire donné, perceptible par les faciès archéologiques qu'on y repère, se reconnaît dans un ethnonyme particulier et utilise un alphabet qui lui est propre pour noter une langue qui l'est également. Mais ces cas de recoupement peuvent rarement être établis de manière sûre, et le fait qu'en raison des lacunes de notre documentation l'on soit parfois amené à privilégier un critère à un autre peut entraîner des biais importants<sup>59</sup>.

#### e) De l'ethnique au politique

Comme on voit, l'identification de « peuples » et des liens que ceux-ci peuvent avoir eu avec un terroir n'est pas toujours tâche facile ; mais si l'on passe de la notion de « terroir » à celui de territoire et, donc, de frontières, s'ajoute alors un problème supplémentaire : en effet, posséder un territoire clairement délimité implique pour un groupe humain de disposer, ne serait-ce que de manière embryonnaire, d'une forme d'organisation politique. Or, dans cette perspective, il convient de lever certaines ambiguïtés terminologiques. La mention d'un ethnonyme peut en réalité recouvrir deux notions qu'il n'est pas toujours aisé pour le chercheur de distinguer dans les faits : l'ethnogenèse et la politogenèse.

Par « ethnogenèse », on entend en effet le phénomène d'identification commune qui fait qu'un groupe humain se reconnaît comme tel et reconnaît sa différence (réelle, supposée, construite) par rapport aux groupes humains avoisinants<sup>60</sup>. Ce groupe a donc conscience de lui-même et peut se définir en vertu de différents critères tels que, par exemple, des cultes communs, une langue commune et/ou des dialectes permettant l'intercompréhension immédiate, d'autres coutumes communes (vêtements, parures...), un ancêtre mythique commun, une histoire commune (mythique ou réelle), une solidarité militaire commune, des espaces de réunion communs, etc. Il peut aussi

<sup>59</sup> Très éclairant est l'exemple proposé par BOURDIN 2012, p. 62-63 : les données ethnonymiques et linguistiques permettent de distinguer les Étrusques des Latins alors que leurs faciès respectifs, villanovien et latial, sont, entre le Sud de l'Étrurie et le Latium, difficiles à discerner l'un de l'autre. L'ensemble de cette problématique est exposée d'excellente manière *ibid.*, p. 62-66.

<sup>60</sup> Cf. *supra*, partie II.

former – ou ne pas former – une entité dotée d’institutions politiques communes suffisamment stables et reconnues pour qu’il constitue une forme d’État<sup>61</sup>. S’il en forme une on peut alors parler de « politogénèse »<sup>62</sup>.

Dans le monde grec classique et hellénistique, là où prennent naissance – et pas seulement pour l’espace alpin – les premières données ethnonymiques transmises par nos sources, il existe une différence claire entre « États tribaux » (*ethnè*, sing. *ethnos*) et cités-États (*poleis*, sing. *polis*). Un critère assez simple permet de distinguer entre ces deux formes d’États : l’ethnonyme d’une *polis* est presque toujours dérivé linguistiquement du nom de la ville autour duquel est centré l’État considéré, ce qui implique d’ailleurs la définition d’un territoire et de frontières plus ou moins stables ; l’*ethnos*, en revanche, porte un nom qui ne repose pas sur celui d’une agglomération urbaine. Défini uniquement comme groupe humain, il peut être en mouvement et n’est pas forcément assigné à un territoire fixe, ce qui ne l’empêche pas, dans de nombreux cas, de jouir d’une forme d’organisation politique<sup>63</sup>.

Les auteurs latins, pour leur part, ont recours à une terminologie qui ne recoupe pas forcément celle des Grecs. En latin, *populus* peut s’appliquer à ces deux formes d’États, parfois même à des ensembles ethniques plus vastes, alors que *gens* semble plutôt s’appliquer à des *ethnè* ; mais l’emploi de ces divers termes dans les textes latins obéit volontiers aux règles de la *uariatio* littéraire et n’est pas toujours institutionnellement précis<sup>64</sup>. Quant à *ciuitas*, ce mot semble désigner à l’origine un groupe de concitoyens (*ciues*) qui jouissent ensemble des mêmes droits politiques ; et si, dans les textes qui



Fig. 10 - Espace alpin : chefs-lieux de ciuitates attestés à l’époque impériale romaine (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

<sup>61</sup> Les critères sur lesquels on peut se fonder pour affirmer qu’un groupe humain donné ne constitue pas simplement un corps social mais une forme, même embryonnaire, d’État ne sont pas aisés à définir. L’existence d’institutions politiques pérennes dont le fonctionnement est codifié peut en être un ; mais la question reste épineuse. Cf. notamment GIOVANNINI 2007, p. 90-92 ; BOURDIN 2012, p. 173-224 ; ABERSON & WACHTER 2014, p. 177-179.

<sup>62</sup> Pour ce terme, cf. KUBBEL 1988 ; GRININ 2009.

<sup>63</sup> Cf. GSCHNITZER 1955 ; GIOVANNINI 2007, p. 104-125. BOURDIN 2012, p. 173-176 et 190-191 considère que seules les *poleis* constituent des entités organisées politiquement, à la différence des *ethnè*, qui désigneraient des ensembles ethniques plus vastes, ne constituant pas des « États ». Cette classification, bien que contestable pour certains *ethnè* d’Italie centro-méridionale (Péligiens, Vestins, Marses et, peut-être, Samnites et Lucaniens) n’a toutefois pas d’impact sur notre compréhension des *ethnè* alpins. Pour les peuples gaulois, voir aussi ARBABE 2017, p. 9-10. Rares sont les cas de villes antiques dont le nom est dérivé de celui d’un *ethnos*. Il s’agit en général de créations artificielles résultant de la décision d’une autorité hégémonique. En Italie, on connaît l’exemple de Picentia, créée par les Romains suite au déplacement forcé de Picéniens dans la région de Paestum (cf. SILVA RENESES 2015, p. 201). Dans les Alpes on en trouve cependant quelques-unes ; par exemple Brigantium, dont le nom est probablement dérivé d’un ethnonyme : STRAB., 4, 6, 8 : καὶ οἱ Ἑστίωνες δὲ τῶν Οὐινδολικῶν εἰσὶ καὶ Βριγάντιοι, καὶ πόλεις αὐτῶν Βριγάντιον καὶ Καμβόδουνον – « Les Estions sont aussi des Rètes, ainsi que les Brigantes, et leurs villes sont Brigantium (Bregenz) et Cambodunum (Kempten) ».

<sup>64</sup> Cf. BOURDIN 2012, p. 177-192.

mentionnent des populations alpines, ce terme paraît, à l'origine, s'appliquer plutôt à des *ethnè*, il en vient par la suite à désigner toute entité politique – centrée ou non autour d'une ville principale dont cette entité porterait le nom – jouissant d'une forme d'organisation politique locale au sein de la zone d'hégémonie romaine. La mention d'une *ciuitas* semble donc témoigner non seulement de l'accomplissement d'une ethnogenèse, mais aussi de celle d'une politogenèse, ce que ne recouvre pas forcément l'emploi de termes comme *gens*, *stirps* ou *natio*, voire même *populus*<sup>65</sup>. Dans la terminologie romaine courante de l'époque impériale, *ciuitas* s'appliquera donc indifféremment à l'ensemble de ces entités semi-autonomes, quels que soient leurs statuts spécifiques (colonie, municipe, simple « cité »). C'est important car, si l'emploi, dans les textes antiques, de termes ethnogénétiques tels qu'ἔθνος, *populus*, ou *gens* n'implique pas forcément une notion de territoire et de frontières, celui de *ciuitas*, terme politogénétique, signifie, pour l'époque romaine en tout cas, la présence dans un espace géographique en principe bien défini d'un groupe humain politiquement organisé<sup>66</sup>.

#### e) Ethnique et subethnique, politique et subpolitique

Une autre difficulté méthodologique, relative surtout à la fin de la Protohistoire et à l'époque de l'inclusion progressive des Alpes dans la zone d'hégémonie romaine réside dans la multiplicité des ethnonymes transmis, dans les divergences que l'on constate d'un texte antique à l'autre, et dans l'imbrication de groupes humains les uns dans les autres. En effet, ces textes précisent assez fréquemment l'appartenance de certaines *gentes* à des groupes humains plus vastes<sup>67</sup>. À cela s'ajoute, dans la majorité des cas, l'impossibilité dans laquelle nous sommes de déterminer dans quelle mesure un ethnonyme transmis recouvre une réalité uniquement ethnogénétique ou qualifie un groupe humain doté d'une organisation politique – si tant est que l'on puisse toujours distinguer l'une de l'autre.

La différenciation entre un groupe humain se reconnaissant, par ethnogenèse, une identité commune et une communauté organisée politiquement jusqu'à constituer une forme d'État, sujet de droit, avec laquelle, par exemple, un autre État peut négocier et entretenir des relations de type diplomatique, n'est donc pas toujours aisée<sup>68</sup>; mais, comme on l'a vu, le terme de *ciuitas*, qui apparaît dans les textes relatifs à l'espace alpin au I<sup>er</sup> s. av. J.-C., renvoie à une communauté de type politique, dont on peut s'attendre à ce qu'elle soit installée sur un territoire relativement bien défini<sup>69</sup>. Ce sont ces communautés qui, à cette même époque, par des traités d'alliance, par soumission volontaire ou suite aux victoires militaires de Rome, vont constituer les « cités » semi-autonomes de la zone d'hégémonie romaine, laquelle, par un processus différencié et parfois assez lent, est en passe de constituer un véritable empire territorial (fig. 10)<sup>70</sup>. Et dès la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. l'épigraphie en fournit d'assez nombreux exemples<sup>71</sup>. Ces *ciuitates* peuvent elles-mêmes comporter en leur sein des entités sub-politiques, telles que des *pagi*, des *uici*, des *regiones*, des *castella*, dont la nature n'est pas toujours aisée à déterminer, mais qui peuvent disposer d'institutions qui leurs sont propres et agir en sujets de droit<sup>72</sup>.

Bien que les frontières entre ces « cités » ne nous soient pas toujours connues et qu'elles aient pu faire l'objet de litiges et d'arbitrages, elles étaient censées exister et se trouvaient soumises au contrôle de la puissance hégémonique romaine<sup>73</sup>. Mais il ne faut pas toujours, dans ce domaine, imaginer des territoires d'un seul bloc comparables

<sup>65</sup> Cf. BOURDIN 2012, p. 192-193. Pour *populus* employé dans un contexte non politogénétique, voir BOURDIN 2012, p. 191. Dans l'inscription de La Turbie (CIL V, 7817), les Sédunes sont mentionnés dans la liste des *gentes deuictae* alors qu'ils apparaissent comme *ciuitas* dans une inscription contemporaine (CIL XII, 136). Ce peuple, probablement déjà doté d'institutions politiques, est donc une *gens* lorsqu'il se trouve vaincu et/ou soumis par Rome et une *ciuitas* lorsqu'il se présente comme intégré dans la zone d'hégémonie romaine ; c'est en tant que *ciuitas* qu'il dédie une statue à Auguste, son *patronus*.

<sup>66</sup> Cf. VERRIUS FLACCUS cité par GELL., 18, 7, 5 : *Verri, opinor, Flacci erat, in quo scripta ad hoc genus quaestionis pertinentia haec fuerunt : 'senatum' dici et pro loco et pro hominibus, 'ciuitatem' et pro loco et oppido et pro iure quoque omnium et pro hominum multitudinem.*

<sup>67</sup> P. ex. STRAB., 4, 6, 8 (à propos des Rètes) : διατείνουσι δὲ καὶ μέχρι τῶν χωρίων, δι' ὧν ὁ Ῥήνος φέρεται· τούτου δ' εἰσὶ τοῦ φύλου καὶ Ληπόντιοι καὶ Καμοῦνοι – « Ils s'étendent aussi jusqu'aux territoires à travers lesquels coule le Rhin. Appartiennent aussi à cette race les Lépontiens et les Camunniens » ; *ibid.* (à propos des Vindélices) : ἰταμότατοι δὲ τῶν μὲν Οὐνδολικῶν ἐξητάζοντο Λικάπτιοι καὶ Κλαυτηνάτιοι καὶ Οὐέννωνες, τῶν δὲ Ῥαιτῶν Ῥουγάντιοι καὶ Κοτουάντιοι. Καὶ οἱ Ἐστίωνες δὲ τῶν Οὐνδολικῶν εἰσὶ καὶ Βριγάντιοι – « Les plus turbulents des Vindolices se sont révélés être les Licattes, les Clauténates et les Vennonnes ; parmi les Rètes, ce sont les Rucantes et les Cotuantes. Les Estions sont aussi des Rètes, ainsi que les Brigantes ». Dans l'inscription de La Turbie (CIL V, 7817, l. 8) figurent, parmi les peuples soumis par Rome, « quatre *gentes* des Vindélices » (*Vindellicorum gentes quattuor*) dont il est malaisé de savoir s'il s'agit des peuples répertoriés avant ou après cette mention.

<sup>68</sup> Cf. GIOVANNINI 2007, p. 90-92 ; BOURDIN 2012, p. 173-174 ; 275-276 ; ABERSON & WACHTER 2014, p. 176-178.

<sup>69</sup> Cf. BOURDIN 2012, p. 192-194.

<sup>70</sup> Sur l'« empire » romain comme zone d'hégémonie et sa lente évolution vers un empire territorial, cf. HARRIS 1979, p. 105-107 ; KALLET-MARX 1995, en particulier p. 336-339.

<sup>71</sup> Cf. p. ex. AE 1897, 2 (St-Maurice d'Agaune), l. 6 : [*ciui*]tates IIII Vallis | *Poeninae* ; CIL XII, 136 (Sion), l. 6 : [*ciui*]tas *Sedunorum* ; CIL V, 4954 = *Ilt* X, 5, 1189 (Rogno), l. 6 : *ciuii(as) C[amun(orum)]* ; CIL XII, 78a (Chorges), l. 4-5 : *ciuit(as) | Catur(igum)*.

<sup>72</sup> Cf. notamment TARPIN 2002.

<sup>73</sup> Cf. CIL XII, 107 = *ILSavoie* 82 (Passy) : *Ex auctoritat[e] | Imperatoris Caes(aris) Vespasian[i] | Aug(usti), pontificis max(imi), | trib(unicia) potest(ate) V, co(n)s(ulis) V, | desig(nati) VI, p(atris) p(atriciae), | Cn(aeus) Pinarius Cornel(ius) | Clemens, leg(atu)s eius pro pr(aetore) | exercitus Germanici | superioris, inter | Viennenses et Ceutronas | terminauit ; AE 1939, 22a = *SupplIt*, 22, 2004, p. 317, n° 1a (Monte Civetta, Dolomites) : *Fin(es) Bel(lun-) Iul(---)* ; AE 1939, 22b = *SupplIt*, 22, 2004, p. 317, n° 1b (Monte Coldai, Dolomites) : *Fin(es) Bel(lun-) Iul(---)* ; AE 2002, 532 (Bevke, Slovénie, époque augustéenne) : *Finis || Aquileiensium || Emonensium*.*

à la plupart de ceux de nos États, provinces, cantons, régions, départements ou communes modernes. Des enclaves, des terrains non attribués, des possessions impériales échappant au contrôle des autorités locales ainsi que des terres appartenant à une « cité » situées sur le territoire d'une autre devaient davantage faire ressembler la carte des Alpes de l'époque impériale à celle de la période médiévale<sup>74</sup>.

#### IV. ESPACE ET TERRITOIRES DANS LES SOURCES MÉDIÉVALES

Il est peu dire que la documentation médiévale offre des données bien plus importantes que celle de l'Antiquité, en raison de l'arrivée importante de sources écrites. Encore faut-il en prendre la mesure, en soulignant que la massification des données fut très progressive et se mit en place à travers une série de ruptures documentaires. Sans doute est-il possible de les définir à grands traits, en précisant que la première relevait de l'arrivée du surnaturel qui constitue l'une des caractéristiques majeures de la transformation médiévale du monde romain, la seconde de l'impulsion propre à la renaissance carolingienne, qui permit la production et la conservation de nos premiers actes de la pratique avant d'être redynamisée par la réforme monastique des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles et l'essor des chartriers et des cartulaires, tandis que la troisième fut le fruit de la grande révolution documentaire issue de la renaissance des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, qui se caractérisa par l'essor de l'écrit pragmatique et l'arrivée de sources permettant un traitement sériel et quantitatif. Cette transformation générale de la documentation médiévale fut donc à la fois quantitative et qualitative, la nature des sources évoluant très fortement au cours du Moyen Âge, en particulier dans les données qu'elles peuvent nous offrir sur la perception et la définition du rapport de la société à son espace.

Les premiers siècles du Moyen Âge ne peuvent guère être appréhendés, dans nos régions comme dans le reste de l'Occident, qu'à travers une documentation à prépondérance hagiographique. À l'exception de quelques rares textes historiographiques, comme les *Annales* de Marius d'Avenches<sup>75</sup>, les sources qui éclairent l'histoire alpine sont en effet constituées de récits de Miracles, à l'exemple du *Liber de gloria martyrum* de Grégoire de Tours<sup>76</sup>, ou encore de Vies ou de Passions, consacrées aux anciens martyrs de l'époque romaine ou aux saints confesseurs de l'Antiquité tardive et de l'époque mérovingienne. Ces sources, qui posent souvent de redoutables questions de datation, nous intéressent dans la mesure où elles témoignent de la formation de nouveaux pôles d'organisation territoriale, dont elles s'attachaient d'abord et avant tout à affirmer la légitimité, en affirmant que leur mise en place avait procédé de l'intervention transcendante du surnaturel dans le monde terrestre.

Dans les régions alpines, le cas le plus emblématique est celui d'Agaune, un site de cluse qui constituait un verrou naturel contrôlant l'accès au Valais et à la route du Grand-Saint-Bernard. En ce lieu, où les Romains avaient établi une *statio* douanière pour prélever la *Quadragesima Galliarum*, une église funéraire fut établie au cours du IV<sup>e</sup> siècle, sur le site de la nécropole qui s'étendait au-dessus du bourg d'Agaune, le long de la falaise qui fermait la cluse<sup>77</sup>. Sans doute autour de 400, une première Passion exposa que l'évêque Théodore d'Octodure y aurait relevé les corps d'une légion chrétienne martyrisée à la fin du III<sup>e</sup> siècle avec son chef, Maurice<sup>78</sup>. Repris et renouvelé au milieu du V<sup>e</sup> siècle par l'évêque Eucher de Lyon<sup>79</sup>, le récit de la passion de saint Maurice et de la légion thébaine faisait d'Agaune un lieu sacré, où le roi Sigismond établit une abbaye et construisit un palais. La donation aux moines d'Agaune de nouvelles reliques, puis l'arrivée du corps de Sigismond, qui se vit à son tour consacrer une Passion au début du VIII<sup>e</sup> siècle, s'inscrivait dans un processus de transformation de l'ancien espace civique, dont relevait la mise en place du pôle sacré d'Agaune. Son attraction devint de fait si forte qu'elle semble avoir amené l'évêque du Valais à quitter Octodure pour s'établir à Sion, afin de prendre ses distances avec l'abbaye dédiée à saint Maurice et aux martyrs thébains<sup>80</sup>.

Dans cette perspective, le développement de la documentation hagiographique durant le premier Moyen Âge ne relève donc pas seulement de l'essor du surnaturel, mais aussi des transformations de l'espace social, qui s'organisait désormais autour de pôles dont l'attractivité se trouvait légitimée par le culte des saints. Ainsi, lorsque les Francs s'emparèrent vers 680 de l'ancienne province des Alpes cottiennes et voulurent la constituer en diocèse,

<sup>74</sup> Sur ces aspects, voir notamment TARPIN 2002, p. 202-211. C'est ce type de situation qui pourrait avoir entraîné les *ueteres controuersiae pendentes ... inter Comenses ... et Bergaleos* citées par l'empereur Claude dans la *Tabula Clesiana* (CIL V, 5050, l. 7-11). Pour un exemple très précis de délimitation d'un terroir, voir, à peu de distance du massif alpin et dans des conditions de terrain relativement semblables, la Table de Polcevera (CIL I<sup>2</sup>, 584) de 117 av. J.-C. dans l'Apennin ligure.

<sup>75</sup> FAVROD 1991.

<sup>76</sup> GRÉGOIRE DE TOURS 1885.

<sup>77</sup> ANTONINI 2015 ; HELVÉTIUS 2015.

<sup>78</sup> CHEVALLEY & RODUIT 2014.

<sup>79</sup> PASSIO ACAUNENSIIUM AUCTORE EUCHERIO 1896.

<sup>80</sup> DUBUIS & LUGON 1992, p. 6-31.

afin de la détacher de la sujétion de Turin, ils établirent dans le bourg de Maurienne un culte à reliques susceptible de lui donner l'autorité nécessaire pour le transformer en cité épiscopale. Selon le récit de Grégoire de Tours<sup>81</sup>, Maurienne aurait alors reçu de prestigieuses reliques de saint Jean-Baptiste, qui furent déposées dans une basilique martyriale afin d'assurer la légitimité du nouveau diocèse et du rattachement de la vallée au royaume des Francs<sup>82</sup>. Une telle logique témoigne d'une nouvelle conception des territoires, qui devait amener la société médiévale à réorganiser son espace autour des lieux (con)sacrés que constituaient les églises, selon un processus que Michel Lauwers a proposé de définir comme un *inecclesiamento*<sup>83</sup>.

À partir de l'époque carolingienne, les actes de la pratique des chartriers et des cartulaires apportèrent une nouvelle documentation, qui nous renseigne sur la conception administrative de l'espace. Ces sources témoignent d'abord de la plasticité des espaces politiques, le royaume des rois rodolphiens, qui dominait alors les terres du sud-est de la Gaule, pouvant ainsi y être tour à tour défini comme un royaume des Burgondes, des Alamans, du Viennois, du Jura, de Provence, d'Austrasie ou encore des Gaules<sup>84</sup>. Ce grand flou des identités territoriales du haut Moyen Âge se retrouvait aussi dans les professions de loi par lesquelles les auteurs des actes définissaient leur droit ethnique, selon des logiques fluctuantes souvent déterminées par leurs intérêts immédiats. Cette labilité des identités juridiques, qui témoigne de l'instabilité des définitions ethniques, s'exprimait par exemple dans le formulaire utilisé au début du XI<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Grenoble pour les actes de complant, dans lequel « la coutume des Gaules » (*Galliarum morem*) et celle « des Burgondes » (*more Burgundiorum*) étaient invoquées comme s'il s'agissait de deux expressions parfaitement synonymes<sup>85</sup>.

Le caractère très malléable des identités territoriales et ethniques de la société alto-médiévale se conjugait toutefois avec la volonté des actes de la pratique carolingiens et post-carolingiens de localiser les biens dont ils enregistraient la mutation à l'intérieur de ressorts administratifs. Ceux-ci nous décrivent un espace le plus souvent organisé autour du comté, qualifié de *comitatus* dans les sources italiennes et en général de *pagus* dans les actes gaulois, mais aussi d'une série d'autres espaces de taille plus réduite, organisés autour de petits centres désignés par une palette de termes très divers et souvent interchangeables (*ager, territorium, castrum, uilla, burgum, mandamentum, potestas, locus, oppidum* etc.). Cette organisation, qui témoigne d'une spatialisation plus polarisée que territorialisée, amenait la société à se définir par rapport à une pluralité de centres, de nature souvent différentes. Ainsi, le rédacteur du cartulaire A de Grenoble pouvait écrire que « Chatonnay est dans le mandement du château de Boszosel, dans la paroisse de La-Côte-Saint-André, dans le comté de Sermorens et dans l'évêché de Grenoble<sup>86</sup> », situant ce lieu-dit par rapport à des centres de nature différente (cathédrale, église paroissiale, chef-lieu du comté, château), dont les aires d'influence se recoupaient davantage qu'elles ne s'emboîtaient (fig. 11).



Fig. 11 - Chatonnay et ses chef-lieux de château, paroisse, évêché et comté.

<sup>81</sup> GRÉGOIRE DE TOURS 1885, cap. 13, p. 47-48.

<sup>82</sup> DERRIER 2019.

<sup>83</sup> LAUWERS 2013.

<sup>84</sup> POHL-RESL 1994 ; BOUGARD 2004.

<sup>85</sup> (...) *ad medium plantum secundum Galliarum morem (...) more Burgundiorum ad medium plantum* : CARTULAIRES DE GRENOBLE 1869, cart. A, n° 8 et 9, p. 16-17.

<sup>86</sup> *Cotonacum esse in mandamento de castro Bozoselli et in parrochia sancti Andree de Costa et est in pago Salmoriacensi et in episcopatu Gratianopolitano* : CARTULAIRES DE GRENOBLE 1869, cart. A, n° 8, p. 16.

Au sein des chartriers et des cartulaires, les problèmes de définition spatiale se posèrent pour l'essentiel à la période grégorienne, dans le contexte des conflits sur les limites diocésaines qui caractérisèrent le début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Le massif alpin fut particulièrement concerné, que ce fût à travers le conflit entre les églises de Turin et de Maurienne sur la vallée de Suse ou dans le cadre de l'affrontement entre l'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble qui revendiquaient tous deux le comté de Sermorens<sup>88</sup>. Ces différends trouvaient leur cause lointaine dans les évolutions des limites administratives induites par les partages carolingiens, qui avaient dû remodeler l'espace politique afin que chaque souverain puisse disposer d'un accès à une route alpine. Ces modifications fréquentes des frontières avaient jeté dans nos régions un certain flou sur la géographie administrative, qui se trouvait d'autant plus accentué que les circonscriptions civiles étaient de plus en plus distinctes de l'organisation ecclésiastique des diocèses. Une telle situation aboutit à des conflits d'autant plus aigus que la différence entre *comitatus* et *episcopatus* constitua à l'époque grégorienne l'objet majeur du conflit qui opposa les évêques réformateurs aux anciennes familles princières. Les partages et redéfinitions qui se mirent alors en place sous l'autorité de la papauté ne s'organisèrent toutefois pas autour de la définition de limites territoriales, comme ce fut par exemple le cas en 1107, lors du règlement du conflit entre Vienne et Grenoble, quand chacun des deux évêques se vit attribuer un certain nombre de châteaux et de leurs mandements, témoignant qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle la conception de l'espace ecclésiastique restait polarisée et non territorialisée et s'exprimait davantage par le contrôle des châteaux que par celui des églises<sup>89</sup>.

Cette même logique de séparation amena aussi les établissements religieux à définir dans le contexte grégorien les limites de leur rayonnement territorial. Tel fut le cas des courants érémitiques qui s'installèrent dans les massifs alpins, en délimitant avec précision les espaces réservés à la vie religieuse dont les laïcs devaient être exclus. Ainsi, en 1086, deux ans après son installation dans la Chartreuse, Bruno de Cologne reçut de l'évêque de Grenoble un acte qui délimitait précisément le désert de ses moines, avant d'obtenir quatre années plus tard que ce territoire fût interdit aux laïcs<sup>90</sup>. Sous l'impulsion des moines réformés, les massifs alpins virent ainsi se multiplier les *termini* ou les croix, destinés à séparer les moines des laïcs, mais aussi parfois les maisons religieuses entre elles, comme ce fut le cas en 1156 lorsque les abbayes de Saint-Maurice d'Agaune et d'Abondance délimitèrent leurs domaines, en situant sur le pas de Morgins la frontière de leurs possessions respectives<sup>91</sup>. Les pouvoirs laïcs furent aussi impactés par ces nouvelles logiques de définition territoriale, comme en témoigne la charte XVI du cartulaire B de Grenoble, qui sépara au début du XII<sup>e</sup> siècle le domaine épiscopal des terres comtales<sup>92</sup>, ou encore l'acte conclu en 1219 entre l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune et le comte de Savoie pour se partager les terres de la vallée de Bagnes<sup>93</sup>.

Les trois derniers siècles du Moyen Âge furent marqués par l'apparition de la documentation pragmatique mise en place par les nouvelles administrations que les princes avaient créées pour enregistrer et contrôler leurs ressources<sup>94</sup>. Produits de la nouvelle rationalité bureaucratique, ces documents s'organisaient selon une conception plus cohérente et mieux hiérarchisée de l'espace, articulant une capitale, qui accueillait les archives et les instances de contrôle des officiers, et les centres locaux du pouvoir princier. Établis un peu partout dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ces pôles locaux s'organisaient usuellement selon une hiérarchie à deux niveaux. Dans les principautés savoyarde et bourguignonne, l'échelon administratif de base était ainsi constitué par les châtelaineries, qui se trouvaient rassemblées à une échelle supérieure dans des baillages<sup>95</sup>. Dans les terres alpines du comté de Provence, l'administration locale s'organisait dans le cadre de grandes vigueries, qui encadraient un réseau de baylies, où se distinguaient celles qui étaient confiées à des grands bayles, à des sous-bayles ou à des bayles menus<sup>96</sup>.

L'efficacité de ces politiques de contrôle administratif de l'espace princier ne doit toutefois pas être surestimée, les pratiques étant moins rationnelles que les modèles censés les animer. La comptabilité administrative du bas Moyen Âge montre que les châtelains étaient souvent amenés à prendre en charge les recettes d'une châtelainerie voisine, ou à se voir privés du revenu d'une terre théoriquement située dans leur châtelainerie mais dont le prince avait confié la perception à un officier voisin. Surtout, l'espace théoriquement contrôlé par les châtelaineries ne

<sup>87</sup> LAUWERS 2008.

<sup>88</sup> GROS 1945 ; CASIRAGHI 1979, p. 24-25 ; RIPART 2008b.

<sup>89</sup> GALLIA PONTIFICA, GRENOBLE ET VALENCE 2018, n° 116, p. 96-98.

<sup>90</sup> EXCOFFON 2007.

<sup>91</sup> Arch. Abb. de Saint-Maurice, CHA 55/1/2, éd. BECCI 1997, t. II, n° 18, p. 44-46.

<sup>92</sup> CARTULAIRES DE GRENOBLE 1869, cart. B, 16, p. 93-96.

<sup>93</sup> Arch. Abb. de Saint-Maurice, CHA 8/1/5, éd. BECCI 1997, t. II, n° 83, p. 173-175.

<sup>94</sup> KELLER *et al.* 1992.

<sup>95</sup> CASTELNUOVO 2007 ; PAYRAUD 2009.

<sup>96</sup> RIPART 2006 ; BONNAUD 2007.

constituait pas un véritable territoire, mais un ensemble de droits dispersés de nature hétérogène, qui formait un archipel de possessions princières entourées par les droits des seigneuries voisines, avec lesquelles elles étaient parfois même confondues. Ainsi, alors qu'au XV<sup>e</sup> siècle la châtelainie de Maurienne comportait 62 paroisses, son châtelain n'en contrôlait en propre que 5, en gérait 44 autres en co-seigneurie, que ce soit avec l'évêque, le chapitre ou le seigneur de la Chambre, et était totalement absent des 13 dernières<sup>97</sup>. Ce morcellement domanial n'empêchait cependant pas les princes de prétendre imposer leur supériorité sur l'ensemble de leur espace de domination princière, en utilisant plus particulièrement le droit féodal pour développer l'idée qu'au-delà de l'espace seigneurial s'étendait l'espace supérieur de leur souveraineté<sup>98</sup>.

La superposition de la souveraineté princière à la marqueterie seigneuriale provoqua de vives tensions, à l'exemple de la longue guerre qui opposa les Dauphins et les comtes de Savoie, dont les possessions seigneuriales étaient par trop imbriquées pour que la mise en place des espaces de souveraineté ait pu se faire sans graves conflits. Tel était le cas des Allinges, où le *castrum* de Château-Neuf des comtes de Savoie n'était éloigné que de 150 m. du *castrum* de Château-Vieux possédé par les Dauphins<sup>99</sup>. Cet enchevêtrement des possessions était si fort qu'il aboutit dans les années 1280 à un conflit majeur entre les Savoie et les Dauphins qui dura près d'un siècle. Il prit la forme d'une série de coups de main, lancés d'un château à l'autre, comme ce fut le cas autour d'Ambroinay, où le Dauphin disposait depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle des domaines de l'ancienne seigneurie des Coligny, qui séparaient par un couloir d'une dizaine de kilomètres les terres savoyardes de la Bresse et du Bugey<sup>100</sup>. En 1355, les rois de France, qui avaient acheté six années auparavant le Dauphiné, s'attachèrent à mettre fin à la guerre en concluant avec les comtes de Savoie un traité qui portait désormais la frontière sur des limites naturelles, à l'exemple du Guiers Vif qui sépare encore aujourd'hui les départements de la Savoie et de l'Isère<sup>101</sup>.

Ce processus de délimitation amena les pouvoirs princiers à faire procéder, dans les zones frontalières, à des bornages que l'administration s'attacha à préciser, donnant ainsi naissance au XV<sup>e</sup> siècle aux premières représentations cartographiques du terrain<sup>102</sup>. Dans nos régions, la plus ancienne de ces cartes est celle que dressa Matthieu Thomassin en 1436<sup>103</sup>. Ce grand serviteur du dauphin Louis II – le futur roi Louis XI de France – l'avait réalisée dans le cadre d'une mission d'inspection de la frontière qui séparait la châtelainie dauphinoise de Bellecombe de la châtelainie savoyarde de Montmélian, afin de faire respecter le vieux bornage que Savoyards et Dauphinois avaient réalisé en 1282 mais que les populations de la paroisse savoyarde des Marches cherchaient à déplacer à leur avantage. Pour restaurer les droits du Dauphin, Thomasset réalisa une représentation aussi fidèle que possible de la frontière, en définissant en marge les différents points qui permettaient de la matérialiser et en les localisant sur sa carte<sup>104</sup>. Si l'outil cartographique constituait une incontestable nouveauté, la logique qui avait amené à sa réalisation n'en restait pas moins assez traditionnelle, dans la mesure où elle s'attachait à préciser une limite territoriale non pas de manière générale, en construisant et en pensant une carte de la principauté delphinale, mais en répondant à une difficulté ponctuelle pour réaffirmer les limites d'un bornage réalisé à la suite d'un conflit localisé.

## V. CONSIDÉRATIONS CONCLUSIVES

Comme on voit, de la Préhistoire au Moyen Âge on passe, dans la recherche d'identifications de notions comme « territoires », « frontières » et « peuples », de situations que l'on peut qualifier de plutôt floues à une précision, mais aussi à une complexification toujours plus grandes. Flou dû, pour les périodes les plus anciennes, au caractère évanescence des sources dont on dispose, limitées pour les périodes préhistoriques aux seuls vestiges matériels, mais aussi aux difficultés liées à l'interprétation de ces dernières et à la mouvance des marqueurs, dont l'on ne sait trop souvent dans quelle mesure elle est parallèle à la mouvance des populations elles-mêmes. Les premières sources écrites relatives aux peuples de la Protohistoire, parfois contradictoires entre elles, n'échappent d'ailleurs pas toujours à cette imprécision, et ce n'est qu'avec l'intégration des Alpes dans l'hégémonie romaine et l'institutionnalisation du politique que celle-ci entraîne – ou solidifie –, que se fixent les limites entre les « cités », limites qui, pour avoir existé dès lors de manière relativement claire, sauf peut-être en haute montagne, ne nous sont pas pour autant toujours bien perceptibles. Parallèlement à cette diminution du flou due à une multiplication

<sup>97</sup> PÉROUSE 1930 ; GELTING 1992.

<sup>98</sup> GIORDANENGO 1988.

<sup>99</sup> GUFFOND *et al.* 2014.

<sup>100</sup> KERSUZAN 2005.

<sup>101</sup> CORDEY 1911, p. 124-130.

<sup>102</sup> DAINVILLE 1970.

<sup>103</sup> Arch. dép. de l'Isère, B 3274, 1 *bis*.

<sup>104</sup> DAUPHANT 2008, p. 88-91.



et à une plus grande précision des sources on constate, dans la définition des frontières et des territoires, une apparente complexification, qui avait sans doute déjà ses racines avant même l'époque impériale romaine, mais qu'il n'est pas possible de discerner avec les outils dont dispose le chercheur et qui, par conséquent, nous devient surtout perceptible dans la seconde partie du Moyen Âge. Dans cette évolution, des termes tels que « terroir », « territoire » et « frontières » apparaissent de plus en plus pertinents au détriment d'autres notions, désormais obsolètes, comme « peuples » ou « ethnies ».

## BIBLIOGRAPHIE

- ABERSON & WACHTER 2014 = ABERSON (M.), WACHTER (R.) – « Ombriens, Sabins, Picéniens, peuples sabelliques des Abruzzes : une enquête historique, épigraphique et linguistique », in : M. ABERSON, M. C. BIELLA, M. DI FAZIO, M. WULLSCHLEGER (éd.), *Entre archéologie et Histoire : dialogues sur divers peuples de l'Italie préromaine*, Bern, etc., 2014 (Études Genevoises sur l'Antiquité, 2), p. 167-201.
- ABERSON *et al.*, sous presse = ABERSON (M.), ANDENMATTEN (R.), CASINI (S.), FOSSATI (E. A.), WACHTER (R.), sous presse – « Entre Celtes et Romains : la dédicace à POENINOS du Mur (dit) d'Hannibal », in : M. J. ESTARÁN TOLOSA, E. DUPRAZ, M. ABERSON (éd.), *Des mots pour les dieux. Dédicaces cultuelles dans les langues indigènes de la Méditerranée occidentale* (Études genevoises sur l'Antiquité, 8), sous presse.
- ANTONINI 2015 = ANTONINI (A.) – « Archéologie du site abbatial (des origines au X<sup>e</sup> siècle) », in : B. ANDENMATTEN, L. RIPART (éd.), *L'abbaye de Saint-Maurice, 515-2015*, t. I, *Histoire et archéologie*, Gollion, 2015, p. 59-109.
- ARBABE 2017 = ARBABE (E.) – *La politique des Gaulois. Vie politique et institutions en Gaule chevelue (II<sup>e</sup> siècle avant notre ère-70)*, Paris, 2017.
- ARSLAN 2000 = ARSLAN (E.) – « La monetazione con legende leponzie e la monetazione preromana dell'area leponzia e insubre », in : R. DE MARINIS, S. BIAGGIO SIMONA (a cura di), *I Leponti tra mito e realtà, raccolta di saggi in occasione della mostra*, Locarno, 2000, p. 223-233.
- BECCI 1997 = BECCI (R.) – *Le chartrier de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1292). Edition et présentation*, Thèse de l'École nationale des chartes, 1997.
- BEECHING 2011 = BEECHING (A.) – « Habitats pérennes ou précaires au Néolithique », *Techniques et Culture*, 56, 2011, p. 48-61.
- BENKERT *et al.* 2010 = BENKERT (A.), CURDY (Ph.), DAVID-ELBIALI (M.) – « Sites de hauteur et contrôle du territoire aux âges des métaux dans la vallée du Rhône (Suisse/cantons du Valais et de Vaud) », *BEPAA*, 21, 2010, p. 171-191.
- BOCQUET 1991 = BOCQUET (A.) – « L'archéologie de l'âge du Fer dans les Alpes Occidentales françaises », in : A. DUVAL (dir.), *Les Alpes à l'âge du Fer*, Paris, 1991, p. 91-155.
- BONNAUD 2007 = BONNAUD (J.-L.) – *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle (1309-1382)*, Rennes, 2007.
- BOUCHERON 1998 = BOUCHERON (P.) – « Représenter l'espace féodal : un défi à relever », *EspacesTemps*, 68-69-70, 1998, p. 59-66.
- BOUGARD 2004 = BOUGARD (J.-L.) – « La loi : perception et usage », in : P. BONNASSIE, P. TOUBERT (éd.), *Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an mil. Actes du colloque de Conques, 19-21 mai 2000*, Toulouse, 2004, p. 291-306.
- BOURDIN 2012 = BOURDIN (S.) – *Les peuples de l'Italie préromaine. Identités, territoires et relations inter-ethniques en Italie centrale et septentrionale (VIII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)*, Roma (BEFAR, 350), 2012.
- CARTULAIRE DE GRENOBLE 1869 = *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits de Saint-Hugues*, éd. J. MARION, Paris, 1869 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).
- CASINI & MOTTA 2019 = CASINI (S.), MOTTA (F.) – « Les inscriptions en alphabet de Lugano provenant du site de Gamsen », in : PACCOLAT (O.), CURDY (Ph.), DESCHLER-ERB (E.), HALDIMANN (M.-A.), TORI (L.), *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse). 3A. Le mobilier archéologique : étude typologique (X<sup>e</sup> s. av. – X<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, Lausanne, 2019, sous presse.
- CASIRAGHI 1979 = CASIRAGHI (G.) – *La diocesi di Torino nel medioevo*, Torino, 1979 (Biblioteca storica subalpina, 196).

- CASTELNUOVO 1994 = CASTELNUOVO (G.) – « Fra territorio e istituzioni : la frontiera nell'arco alpino occidentale. Giura e Vaud dall'VIII al XV secolo », in : E. RIEDENAUER (éd.), *Landeshoheit. Beiträge zur Entstehung, Ausformung und Typologie eines Verfassungselements des Römisch-deutschen Reiches*, München, 1994 (Studien zur Bayerischen Verfassungs- und Sozialgeschichte, 16), p. 236-251.
- CASTELNUOVO 1997 = CASTELNUOVO (G.) – « Lo spazio sabauda fra Nord e Sud delle Alpi : specificità e confronti (X-XV secolo) », in : S. de RACHEWILTZ, J. RIEDMANN (éd.), *Comunicazione e mobilità nel Medioevo. Incontri fra il Sud e il Centro dell'Europa (secoli XI-XIV)*, Bologna, 1997 (Annali dell'Istituto storico italo-germanico, 48), p. 473-493.
- CASTELNUOVO 2007 = CASTELNUOVO (G.) – « Les officiers princiers et le pouvoir de l'écrit. Pour une histoire documentaire de la principauté savoyarde (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in : A. JAMME, O. PONCET (éd.), *Offices, écrit et Papauté (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Roma, 2007, p. 17-46.
- CHAIX 2008 = CHAIX (L.) – « Les animaux domestiques dans les Alpes occidentales au Néolithique », in : J.-P. JOSPIN, T. TASSADITE (dir.), *Premiers bergers des Alpes, de la Préhistoire à l'Antiquité*, Gollion, 2008, p. 53-62.
- CHEVALLEY & RODUIT 2014 = CHEVALLEY (É.), RODUIT (C.) – *La mémoire hagiographique de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : "Passion anonyme de saint Maurice", "Vie des abbés d'Agaune", "Passion de saint Sigismond"*, Lausanne, 2014 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 53).
- CORDEY 1911 = CORDEY (J.) – *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans (1329-1391)*, Paris, 1911 (Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques, 189).
- CRESCI MARRONE & SOLINAS 2013 = CRESCI MARRONE (G.), SOLINAS (P.) – *Microstorie di romanizzazione. Le iscrizioni del sepolcreto rurale di Cerrione*, Venezia, 2013 (Antichistica, 1).
- CROTTI & BULLINGER 2015 = CROTTI (P.), BULLINGER (J.) – « Occupations des milieux montagnards au cours de l'Épipaléolithique et du Mésolithique en Suisse occidentale », *Preistoria Alpina*, 47, 2015, p. 77-83.
- CROTTI 2008 = CROTTI (P.) – « Le peuplement paléolithique et mésolithique de la Suisse : la question de l'utilisation des étages montagnards dans les Alpes », *Geographica helvetica*, 63, 2008, p. 167-175.
- CROTTI *et al.* 1983 = CROTTI (P.), CURDY Ph.), DAVID-ELBIALI (M.), FARJON (K.), GALLAY (A.), PIGNAT (G.), STUDER (J.), WERMUS (E.) – « Le territoire des sites du néolithique moyen valaisan (Suisse) », *BEPA*, 15, 1983, p. 55-80.
- CURDY 2000 = CURDY (Ph.) – « Au Premier Âge de Fer, deux territoires distincts dans la vallée du Rhône ? », in : R. DE MARINIS, S. BIAGGIO SIMONA (a cura di), *I Leponti tra mito e realtà, raccolta di saggi in occasione della mostra*, Locarno, 2000, p. 173-178.
- CURDY 2015 = CURDY (Ph.) – « Prehistoric settlement evolution in the Upper Rhone Valley (Western Swiss Alps) : an upgraded vision », in : G. PIZZIOLLO, L. SARTI (eds.), *Predicting prehistory, predictive models and field research methods for detecting prehistoric contexts*, Firenze, 2015 (Millenni, 11), p. 85-96.
- CURDY *ET AL.* 2003 = CURDY (Ph.), LEUZINGER (U.), LEUZINGER PICCAND (C.) – « Zermatt Alp Hermettji et les cols secondaires du Valais », in : M. BESSE, L.-I. GRETSCH-STAHN, Ph. CURDY (dir.), *ConstellaSion, hommage à Alain Gallay*, Lausanne, 2003 (Cahiers d'archéologie romande, 95), p. 73-88.
- CURDY *ET AL.* 2009 = CURDY (Ph.), MARIÉTHOZ (F.), RAST-EICHER (A.) – *Rituels funéraires chez les Sédunes. Les nécropoles du Second âge du Fer en Valais central (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.)*, Lausanne, 2009 (Cahiers d'archéologie romande, 112).
- CURDY *ET AL.* 2015 = CURDY (Ph.), SUTER (P.), WIBLÉ (F.) – « Les trouvailles préhistoriques, d'époque romaine et du Haut Moyen Âge sur les versants nord et sud des Alpes bernoises », in : A. HAFNER (ÉD.), *Schnidejoch und Lötschenpass, Archäologische Forschungen in den Berner Alpen*, vol. I, Bern, 2015, p. 130-223.
- CURDY & PRAZ 2002 = CURDY (Ph.), PRAZ (J.-Cl.) – *Premiers hommes dans les Alpes, Musées cantonaux du Valais*, Sion/Lausanne, 2002.
- DAINVILLE 1970 = DAINVILLE (F. de) – « Cartes et contestations au XV<sup>e</sup> siècle », *Imago Mundi*, 24, 1970, p. 99-121.
- DAUPHANT 2008 = DAUPHANT (L.) – « Matthieu Thomassin et l'espace dauphinois (1436-v. 1456) : naissance d'un humanisme géopolitique », *Journal des Savants*, 2008, p. 57-105.
- DAUPHANT 2018 = DAUPHANT (L.) – *Géographies. Ce qu'ils savaient de la France (1100-1600)*, Ceyzérieu, 2018.
- DAVID-ELBIALI 2000 = DAVID ELBIALI (M.) – *La Suisse occidentale au II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.*, Lausanne, 2000 (Cahiers d'archéologie romande, 80).

- DAVID-ELBIALI & DAVID 2009 = DAVID ELBIALI (M.), DAVID (W.) – « Le Bronze ancien et le début du Bronze moyen : cadre chronologique et liens culturels entre l'Europe nord-alpine occidentale, le monde danubien et l'Italie du Nord, in : A. RICHARD, Ph. BARRAL, A. DAUBIGNEY, G. KAENEL, Cl. MORDANT, J.-F. PININGRE (dir.), *L'isthme européen Rhin-Saône-Rhône dans la Protohistoire : approches nouvelles en hommage à Jacques-Pierre Millotte. Colloque. Besançon*, Besançon, 2009, p. 311-340.
- DE MARINIS 1988 = DE MARINIS (R.) – « Le popolazioni alpine di stirpe retica », in : *Italia omnium terrarum alumna*, Milano, 1988, p. 99-155.
- DENAIRE *et al.* 2011 = DENAIRE (A.), DOPPLER (TH.), NICOD (P.-Y.), VAN WILLIGEN (S.), – « Espaces culturels, frontières et interactions au 5<sup>e</sup> millénaire entre la plaine du Rhin supérieur et les rivages de la Méditerranée », *AAS*, 94, 2011, p. 21-59.
- DUBUIS & LUGON 1992 = DUBUIS (F.-O.), LUGON (A.) – « Les premiers siècles d'un diocèse alpin : recherches, acquis et questions sur l'évêché du Valais. Ière partie : Les débuts du christianisme en Valais et les centres de son rayonnement », *Vallesia*, 47, 1992, p. 1-61.
- EXCOFFON 2007 = EXCOFFON (S.) – « Les chartreuses et leurs limites, XI<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècle », in : Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXVII<sup>e</sup> congrès de la SHMESP, 2-4 juin 2006, Paris, 2007, p. 87-101.
- FAVROD 1991 = *La chronique de Marius d'Avenches (455-581) : texte, traduction et commentaire*, éd. J. FAVROD, Lausanne, 1991 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 4).
- FAWTIER 1959 = FAWTIER (R.) – « Comment, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? », *CRAI*, 103/2, 1959, p. 117-123.
- GALLAY & NICOD 2000 = GALLAY (A.), NICOD (P.-Y.) – « Le Néolithique dans les Alpes », in : G. BÖTSCH (dir.), *Évolutions biologiques et culturelles en milieu alpin. Actes de l'université d'été 1999*, Gap, 2000, p. 17-38.
- GALLAY 1986 = GALLAY (A.) – *L'archéologie demain*, Paris, 1986.
- GALLAY 2008 = GALLAY (A.) – *Des Alpes au Léman : images de la Préhistoire*, Gollion, 2008.
- GALLAY 2011 = GALLAY (A.) – *Pour une ethnoarchéologie théorique*, Paris, 2011.
- GALLIA PONTIFICIA, GRENOBLE ET VALENCE 1991 = *Regesta pontificum Romanorum. Gallia Pontificia, vol. III., Province ecclésiastique de Vienne, t. 2 : Diocèses de Grenoble et de Valence*, éd. B. SCHILLING, Göttingen, 2018.
- GAUTHIER-DALCHÉ 2013 = GAUTHIER-DALCHÉ (P.) – *L'espace géographique au Moyen Âge*, Florence, 2013.
- GEISER *et al.* 2012 = GEISER (A.), GENECHESI (J.), SCOCCIMARRO (N.) – « Monnaie et écriture au second âge du Fer autour de l'arc alpin. Une nouvelle approche des statères épigraphes attribués naguère aux Salasses », *Études celtiques*, 38, 2012, p. 77-129.
- GELTING 1992 = GELTING (M.) – « Les mutations du pouvoir comtal en Maurienne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », in : B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI (éd.), *Amédée VIII-Félix V, premier duc de Savoie et pape (1383-1451). Actes du colloque international de Ripaille-Lausanne (23-26 octobre 1990)*, Lausanne, 1992 (Bibliothèque historique vaudoise, 103), p. 215-228.
- GEUS & THIERING 2014 = *Features of Common Sense Geography. Implicit Knowledge Structures in Ancient Geographical Texts*, éd. K. GEUS, S. A. THIERING, Zürich, 2014 (Antike Kultur und Geschichte, 16).
- GIORDANENGO 1988 = GIORDANENGO (G.) – *Le droit féodal dans les pays de droit écrit. L'exemple de la Provence et du Dauphiné, XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle*, Roma, 1988 (BEFAR, 266).
- GIOVANNINI 2007 = GIOVANNINI (A.) – *Les relations entre États dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca. 700-200 av. J.-C.)*, Stuttgart, 2007.
- GLEIRSCHER 1991 = GLEIRSCHER (P.) – *I Reti*, Chur, 1991.
- GRÉGOIRE DE TOURS 1885 = GRÉGOIRE DE TOURS – *Liber de gloria martyrum*, éd. B. KRUSCH, Hannover, 1885 (MGH, SS rer. Mer., I/2), p. 484-561.
- GRININ 2009 = GRININ (L.) – « The Pathways of Politogenesis and Models of the Early State Formation », *Social Evolution & History*, 8, 1, 2009, [http://www.socionauki.ru/journal/articles/129318/].
- GROS 1945 = GROS (A.) – « La juridiction des évêques de Maurienne sur la vallée de Suse », *Travaux et mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, 2<sup>e</sup> sér., 10/1, 1945, p. 51-59.

- GSCHNITZER 1955 = GSCHNITZER (F.) – « Stammes- und Ortsgemeinden im alten Griechenland », *WS*, 68, 1955, p. 120-144 = *Kleine Schriften zum griechischen und römischen Altertum I* (éd. C. TRÜMPY, T. SCHMITT), Stuttgart, 2001, p. 24-50.
- GUERREAU 1996 = GUERREAU (A.) – « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », in : N. BULST, R. DESCIMON, A. GUERREAU (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1996, p. 85-101.
- GUERREAU 2003 = GUERREAU (A.) – « Structure et évolution des représentations de l'espace dans le haut Moyen Âge occidental », in : *Uomo e spazio nell'alto medioevo*, Spoleto, 2003 (Settimane di studio della fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 50), p. 91-115 .
- GUFFOND *et al.* 2014 = GUFFOND (C.), D'AGOSTINO (L.), CECI (L.) – « Allinges, des châteaux en Chablais », *Mémoires et documents de l'Académie Chablaisienne*, 73, 2014, p. 69-131.
- HAFNER 2015 = HAFNER (A.) – *Schnidejoch und Lötschenpass, Archäologische Forschungen in den Berner Alpen*, Bern, 2015.
- HALDIMANN *et al.* 1991 = HALDIMANN (M.-A.), CURDY (Ph.), GILLIOZ (P.-A.), KAENEL (G.), WIBLÉ (F.) – « Aux origines de Massongex VS », *ASSPA*, 74, 1991, p. 129-182.
- HARRIS 1979 = HARRIS (W. V.) – *War and Imperialism in Republican Rome*, Oxford, 1979.
- HELVÉTIUS 2015 = HELVÉTIUS (A.-M.) – « L'abbaye d'Agaune, de la fondation de Sigismond au règne de Charlemagne (515-814) », in : B. ANDENMATTEN, L. RIPART (éd.), *L'abbaye de Saint-Maurice, 515-2015*, t. I, *Histoire et archéologie*, Gollion, 2015, p. 111-133.
- ISOARDI & MOCCI 2019 = ISOARDI (D.), MOCCI (F.) – « Spécificité des pratiques funéraires de la vallée de l'Ubaye et du Guillestrois durant l'âge du Fer. Réflexion sur le genre et les parures dans le domaine funéraire », in : P. BINTZ *et al.* (dir.), *L'homme dans les Alpes de la pierre au métal*, Le Bourget-du-Lac, 2018 (EDYTEM, 20), p. 343-376.
- JEUNESSE *et al.* 1991 = JEUNESSE (Chr.), NICOD (P.-Y.), VAN BERG (P.-L.), VORUZ (J.-L.) – « Nouveaux témoins d'âge néolithique ancien entre Rhône et Rhin », *ASSPA*, 74, 1991, p. 43-78.
- KALLET-MARX 1998 = KALLET-MARX (R.) – *Hegemony to Empire. The development of the Roman Imperium in the East from 148 to 62 B.C.*, Berkeley, 1995.
- KELLER *et al.* 1992 = KELLER (H.), GRUBMÜLLER (K.), STAUBACH (N.) – *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*. Akten des internationalen Kolloquiums, 17.-19. Mai 1989, München, 1992 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 65).
- KERSUZAN 2005 = KERSUZAN (A.) – *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, 2005 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 14).
- KOMPATSCHER & HROZNY KOMPATSCHER 2007 = KOMPATSCHER (K.), HROZNY KOMPATSCHER (N. M.) – « Dove piantare il campo : modelli insediativi e di mobilità nel Mesolitico in ambiente alpino » in : Ph. DELLA CASA, K. WALSH (eds), *Interpretation of sites and material culture from mid-high altitude mountain environments*, Trento, 2007 (Preistoria Alpina, 42), p. 137-162.
- KUBBEL 1988 = KUBBEL (L. E.) – Очерки потестарно-политической этнографии [*Essays on Potestary Political Ethnography*], Москва, 1988.
- LAUWERS 2008 = LAUWERS (M.) – « "Territorium non facere diocesim". Conflits, limites et représentation territoriale du diocèse, V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle », in : F. MAZEL (éd.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval*, Rennes, 2008, p. 23-65.
- LAUWERS 2013 = LAUWERS (M.) – « De l'incastellamento à l'inecclesiamento. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », in : D. IOGNA-PRAT, M. LAUWERS, F. MAZEL, I. ROSÉ (éd.), *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, 2013, p. 315-338.
- LAUWERS & RIPART 2007 = LAUWERS (M.), RIPART (L.) – « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval, V-XIII<sup>e</sup> siècle », in : J.-P. GENÉT (dir.), *Rome et l'Etat moderne européen*, Rome, 2007 (Collection de l'Ecole française de Rome, 377), p. 115-171.
- LEFEBVRE 1974 = LEFEBVRE (H.) – *La production de l'espace*, Paris, 1974.
- MARGUET *et al.* 2008 = MARGUET (A.), BINTZ (P.), NICOD (P.-Y.), PICAUVET (R.), REY (P.-J.), THIRRAULT (E.) – « Eléments pour une histoire du peuplement nord-alpin français entre 10000 et 2700 BP », in : M. DESMET (dir.), *Du climat à l'homme : dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes*, Le Bourget-du-Lac, 2008 (EDYTEM, 6), p. 225-252.

- MAZEL 2016 = MAZEL (F.) – *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2016.
- MAZURIÉ DE KÉROUALIN 2003 = MAZURIÉ DE KÉROUALIN (K.) – *Genèse et diffusion de l'agriculture en Europe : agriculteurs, chasseurs, pasteurs*, Paris, 2003.
- MEYER *et al.* 2012 = MEYER (P.), GIOZZA (G.), MARIÉTHOZ (F.) – *Bitsch, Massaboden (Wallis, CH), Jungneolithische und glockenbecherzeitliche Siedlung*, Lausanne, 2012 (Cahiers d'archéologie romande, 127).
- MOINAT & CHAMBON 2007 = MOINAT (P.), CHAMBON (Ph.) – *Les cistes de Chamblandes et la place des coffres dans les pratiques funéraires du Néolithique moyen occidental*, Lausanne / Paris, 2007 (Cahiers d'archéologie romande, 110 / Mémoires de la Société préhistorique française, 43).
- MOLLO 2005 = MOLLO (E.) – « Le chiuse alpine fra realtà e mito », in : *I Longobardi e le Alpi. Atti della giornata di studio « "Clusae Longobardorum", i Longobardi e le Alpi », Chiusa di San Michele, 6 marzo 2004*, Susa, 2005 (La biblioteca di Segusium, 4), p. 47-66.
- MONTOYA 2004 = MONTOYA (C.) – *Les traditions techniques lithiques à l'Epigravettien : analyses de séries du Tardiglaciaire entre Alpes et Méditerranée*, Thèse, Université Aix-Marseille I, 2004.
- MORANDI 2004 = MORANDI (A.) – *Epigrafia e lingua dei Celti d'Italia*, in : P. PIANA AGOSTINETTI (a cura di), *Celti d'Italia* (Popoli e civiltà dell'Italia antica, XII, 2), Roma, 2004, p. 451-811.
- MOTTA 2000 = MOTTA (F.) – « La documentazione epigrafica e linguistica », in : R. DE MARINIS, S. BIAGGIO SIMONA (a cura di), *I Leponti tra mito e realtà, raccolta di saggi in occasione della mostra*, Locarno, 2000, p. 181-222.
- MOULIN *et al.* 2012 = MOULIN (B.), THIRAUULT (E.), VITAL (J.) – « Quatre années de prospection sur les extractions de cuivre de l'âge du Bronze ancien dans le massif des Rousses en Oisans (Isère et Savoie, France) », in : Th. PERRIN, I. SÉNÉPART, J. CAULIEZ, E. THIRAUULT, S. BONNARDIN (dir.), *Dynamismes et rythmes évolutifs des sociétés de la Préhistoire récente*, Toulouse, 2012, p. 341-369.
- MÜLLER *et al.* 1999 = MÜLLER (F.), KAENEL (G.), LÜSCHER (G.) – *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen-Âge. L'âge du Fer (SPM IV)*, Basel, 1999.
- PACCOLAT *et al.* 2019 = PACCOLAT (O.), CURDY (Ph.), DESCHLER-ERB (E.), HALDIMANN (M.-A.), TORI (L.) – *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse), L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse). 3. Le mobilier archéologique* (3 vol.), Lausanne, 2019, sous presse.
- PASSIO ACAUNENSIIUM AUCTORE EUCHERIO 1896 = *Passio Acaunensium martyrum auctore Eucherio Lugdunensi*, éd. B. KRUSCH, Hannover, 1896 (*MGH, SS rer. Mer.*, III), p. 20-32.
- PAYRAUD 2009 = PAYRAUD (N.) – *Châteaux, espace et société en Dauphiné et en Savoie*, Thèse, Lyon II, 2009.
- PÉROUSE 1930 = PÉROUSE (G.) – « Carte féodale de la Maurienne au XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 67, 1930, p. 69-78.
- PÉTREQUIN *et al.* 2012 = PÉTREQUIN (P.), CASSEN (S.), ERRERA (M.), KLASSEN (L.), SHERIDAN (A.), PÉTREQUIN (A.-M.) – *JADE, Grandes haches alpines du Néolithique européen. V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> millénaires av. J.-C.*, vol. I et II, Besançon / Gray, 2012.
- PODOSSINOV 2014 = *The Periphery of the Classical World in Ancient Geography and Cartography*, éd. A.V. PODOSSINOV, Leuven, 2014 (Supplements to the Journal Ancient West and East, 12).
- POHL-RESL 1994 = POHL-RESL (G.) – « Ethnische Beziehungen und Rechtsbekenntnisse in langobardischen Urkunden », in : K. BRUNNER, B. MERTA (éd.), *Ethnogenese und Überlieferung. Angewandte Methoden der Frühmittelalterforschung*, Wien/München, 1994 (Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 31), p. 163-171.
- REY & MOULIN 2014 = REY (P.-J.), MOULIN (B.) – « Occupations et circulations pré-romaines autour du Col du Petit-Saint-Bernard ; méthode et premiers résultats d'une étude archéologique et sédimentaire de la montagne alpine », in : L. APPOLONIA, F. BALLEZ, M.-P. FEUILLET, D. HERRERO (eds.), *Alpis Graia, archéologie sans frontières au col du Petit-Saint-Bernard*, Aoste, 2006, p. 77-118.
- REY & THIRAUULT 1999 = REY (P.-J.), THIRAUULT (E.) – « Le peuplement des vallées alpines au néolithique : les exemples de la Maurienne et de la Tarentaise (Savoie) », in : A. BEECHING (dir.), *Circulations et Identités culturelles alpines à la fin de la Préhistoire. Matériaux pour une étude*, Valence, 1999 (Travaux du Centre d'Archéologie Préhistorique de Valence, 2), p. 501-518.
- REY 2007 = REY (P.-J.) – « Le site Néolithique moyen du Dos de Borgaz (Aime) et la dynamique de l'occupation humaine en Tarentaise », in : M. BESSE (dir.), *Sociétés néolithiques ; des faits archéologiques aux fonctionnements socio-économiques*, Lausanne, 2007 (Cahiers d'Archéologie Romande, 108), p. 363-378.

- REY 2016 = REY (P.-J.) – « Éléments pour une approche de l'évolution des styles céramiques entre l'axe Saône-Rhône et les Alpes, de 4500 à 3400 avant notre ère », in : Th. PERRIN, Ph. CHAMBON, J. F. GIBAJA, G. GOUDE (dir.), *Le Chasséen, des Chasséens... Retour sur une culture nationale et ses parallèles : Sepulcros de fossa, Cortailod, Lagozza*, Toulouse, 2016, p. 497-535.
- REY *et al.* 2008 = REY (P.-J.), TREFFORT (J.-M.), DE LARMINAT (S.) – « Les versants du Petit-Saint-Bernard de la Préhistoire à l'Antiquité : nouvelles données sur les premières occupations de la montagne autour d'un passage transalpin », in : D. GARCIA, H. RICHARD (dir.), *Le peuplement de l'arc alpin*, Paris, 2008, p. 149-175.
- REY *et al.* 2012 = REY (P.-J.), ANDRÉ (I.), TREFFORT (J.-M.) – « Le site néolithique et protohistorique du Châtelard de Bourg- Saint-Maurice (Savoie). Habitat perché et zone sépulcrale au pied du col du Petit-Saint-Bernard dans leur contexte alpin », *BSPF*, 109/4, 2012, p. 731-765.
- RIG I = LEJEUNE (M.) – *Recueil des inscriptions gauloises*, vol. I : *Textes gallo-grecs*, Paris, 1985.
- RIG II/1 = LEJEUNE (M.) – *Recueil des inscriptions gauloises*, vol. II/1 : *Textes gallo-étrusques ; textes gallo-latins sur pierre*, Paris, 1988.
- RIG II/2 = LAMBERT (P.-Y.) – *Recueil des inscriptions gauloises*, vol. II/2 : *Textes gallo-latins sur instrumentum*, Paris, 2002.
- RIG IV = COLBERT DE BEAULIEU (J.-B.), FISCHER (B.) – *Recueil des inscriptions gauloises*, vol. IV : *Les légendes monétaires*, Paris, 1998.
- RIPART 2006 = RIPART (L.) – « Les bayles de Provence : genèse d'une institution princière », in : O. MAT-TÉONI, G. CASTELNUOVO (éd.), « *De part et d'autre des Alpes* ». *Les châtelains à la fin du Moyen Âge, actes de la table ronde de Chambéry, 11-12 octobre 2001*, Paris, 2006, p. 59-91.
- RIPART 2008a = RIPART (L.) – « Du *comitatus* à l'*episcopatus* : le partage du *pagus* de Sermorens entre les diocèses de Vienne et de Grenoble (1107) », in : F. MAZEL (éd.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval*, Rennes, 2008, p. 253-286.
- RIPART 2008b = RIPART (L.) – « La Novalaise, les Alpes et la frontière (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in : F. ARNEODO, P. GUGLIELMOTTI (éd.), *Attraverso le Alpi. S. Michele, Novalesa, S. Teofredo e altre reti monastiche. Atti del convegno di Cervère-Valgrana, 12-14 marzo 2004*, Bari, 2008 (Bibliotheca Michaelica, 3), p. 95-114.
- RIPART 2010 = RIPART (L.) – « Les spécificités de la projection spatiale des pouvoirs en milieu alpin (Alpes occidentales, VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *BEPAA*, 21, 2010, p. 45-52.
- RUBAT BOREL & PACCOLAT 2008 = RUBAT BOREL (F.), PACCOLAT (O.) – « Une inscription lépontique découverte à Argnou, commune d'Ayent VS », *AAS*, 91, 2008, p. 127-133.
- SCHINDLER 1998 = SCHINDLER (M.) – *Der Depotfund von Arbedo und die Bronzedeotfunde des Alpenraumes von 6. zum Beginn des 4. Jh. v. Chr.*, Basel, 1998 (Antiqua, 30).
- SERGI 2005 = SERGI (G.) – « I pellegrinaggi altomedievali e lo spaesamento della comunicazione » in : *Comunicare e significare nell'alto medioevo*, Spoleto, 2005 (Settimane di studio della fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 52), p. 1165-1188.
- SERGI 2006 SERGI (G.) – « I colli alpini : svolte insediative e sociali nel medioevo », in : L. APOLLONIA, E. M. VESAN (éd.), *Alpis Graia. Archéologie sans frontière au col du Petit-Saint-Bernard*, Aosta, 2006, p. 315-319.
- SILVA RENESES 2015 = SILVA RENESES (L. R.) – « Le déplacement de Picéniens dans le golfe de Paestum (Strab. 5,4,13) : une analyse philologique et historique », *MH*, 72, 2015, p. 190-206.
- SOLINAS 1992-1993 = SOLINAS (P.) – « Sulla celticità linguistica nell'Italia antica : il leponzio. Da Biondelli e Mommsen ai nostri giorni. Parte I », *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, 152, 1992-1993, p. 1237-1335.
- SOLINAS 1994 = SOLINAS (P.) – « Il celtico in Italia », *SE*, 60, 1994, p. 311-408.
- SOLINAS 2002 = SOLINAS (P.) – « Spie di ideologia etnica in epigrafi celtiche dell'Italia settentrionale : tra grafia e cultura », *SE*, 65-68, 2002, p. 276-298.
- SOLINAS 2015 = SOLINAS (P.) – « Sull'alfabeto del celtico d'Italia », in : D. BAGLIONI, O. TRIBULATO (a cura di), *Contatti di lingue, contatti di scritture. Multilinguismo e multigrafismo dal Vicino Oriente Antico alla Cina contemporanea*, Venezia, 2015 (Filologie medievali e moderne, 9), p. 107-122.
- SZABO 1991 = SZABO (T.) – « Anacronismo storiografico e "politica di passo" dei sovrani medievali », in : G. COPPOLA, P. SCHIERA (éd.), *Lo spazio alpino : area di civiltà, regione cerniera*, Napoli, 1991 (Quaderni del GISEM, 5), p. 95-113.

- TARPIN 2002 = TARPIN (M.) – *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Roma, 2002.
- TARPIN *et al.* 2000 = TARPIN (M.), BOEHM (I.), COGITORE (I.), ÉPÉE (D.), REY (A.-L.) – « Sources écrites de l'histoire des Alpes dans l'Antiquité », *BEPAA*, 11, 2000, p. 9-220.
- THIRAULT & PALLIER 2006 = THIRAULT (E.), PALLIER (C.) – « Apport de la fouille archéologique du rocher du Château à la compréhension de la dynamique sédimentaire holocène de la plaine de Bessans (Savoie-France) », *Trav. Scientifiques Parc naturel de la Vanoise*, 23, 2006, p. 65-84.
- THIRAULT 2004 = THIRAULT (E.) – *Échanges néolithiques : les haches alpines*, Montagnac, 2004.
- THIRAULT 2009 = THIRAULT (E.) – « Enjeux et perspectives du Néolithique alpin : l'exemple de la Maurienne (Savoie-France) », *Paethnologie*, 2009, p. 410-428.
- TIBILETTI BRUNO 1978 = TIBILETTI BRUNO (M. G.) – « Camuno, retico e pararetico », in : A. L. PROSDOCIMI (a cura di), *Popoli e civiltà dell'Italia antica*, vol. VI : *Lingue e dialetti*, Roma, 1978, p. 209-256.
- TORI 2019 = TORI (L.) – *Costumi femminili nell'arco sud-alpino nel I millennio a.C. Tra archeologia sociale e antropologia*, Zürich, 2019 (Collectio archæologica, 10).
- VALLIS POENINA 1999 = WIBLÉ (F.) *et al.* – *Vallis Poenina. Le Valais à l'époque romaine (I<sup>er</sup> siècle - V<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*. Catalogue d'exposition, Musées cantonaux du Valais, Sion, 1998.
- VAN BERCHEM 1982b = VAN BERCHEM (D.) – « Conquête et organisation par Rome des districts alpins », in : ID., *Les routes et l'histoire, Études sur les Helvètes et leurs voisins dans l'Empire romain*, Genève, 1982, p. 79-85.
- VEDALDI IASBEZ 2000 = VEDALDI IASBEZ (V.) – « I Lepontii e le fonti letterarie antiche », in : R. DE MARINIS, S. BIAGGIO SIMONA (a cura di), *I Leponti tra mito e realtà, raccolta di saggi in occasione della mostra*, Locarno, 2000, p. 243-259.
- WALSH *et al.* 2006 = WALSH (K.), RICHER (S.), DE BEAULIEU (J.-L.) – « Attitudes to altitude : changing meanings and perceptions within a 'marginal' Alpine landscape, the integration of palaeoecological and archaeological data in a high-altitude landscape in the French Alps », *World archaeology*, 38, 2006, p. 436-454.
- WIBLÉ 2000 = WIBLÉ (F.) – « Un monnayage spécifique des Ubères », in : R. DE MARINIS, S. BIAGGIO SIMONA (a cura di), *I Leponti tra mito e realtà, raccolta di saggi in occasione della mostra*, Locarno, 2000, p. 235-239.
- WILLIGENS 1991 = WILLIGENS (M.-P.) – « L'âge du Fer en Savoie et Haute-Savoie », in : A. DUVAL (dir.), *Les Alpes à l'âge du Fer*, Paris, 1991, p. 17-226.